

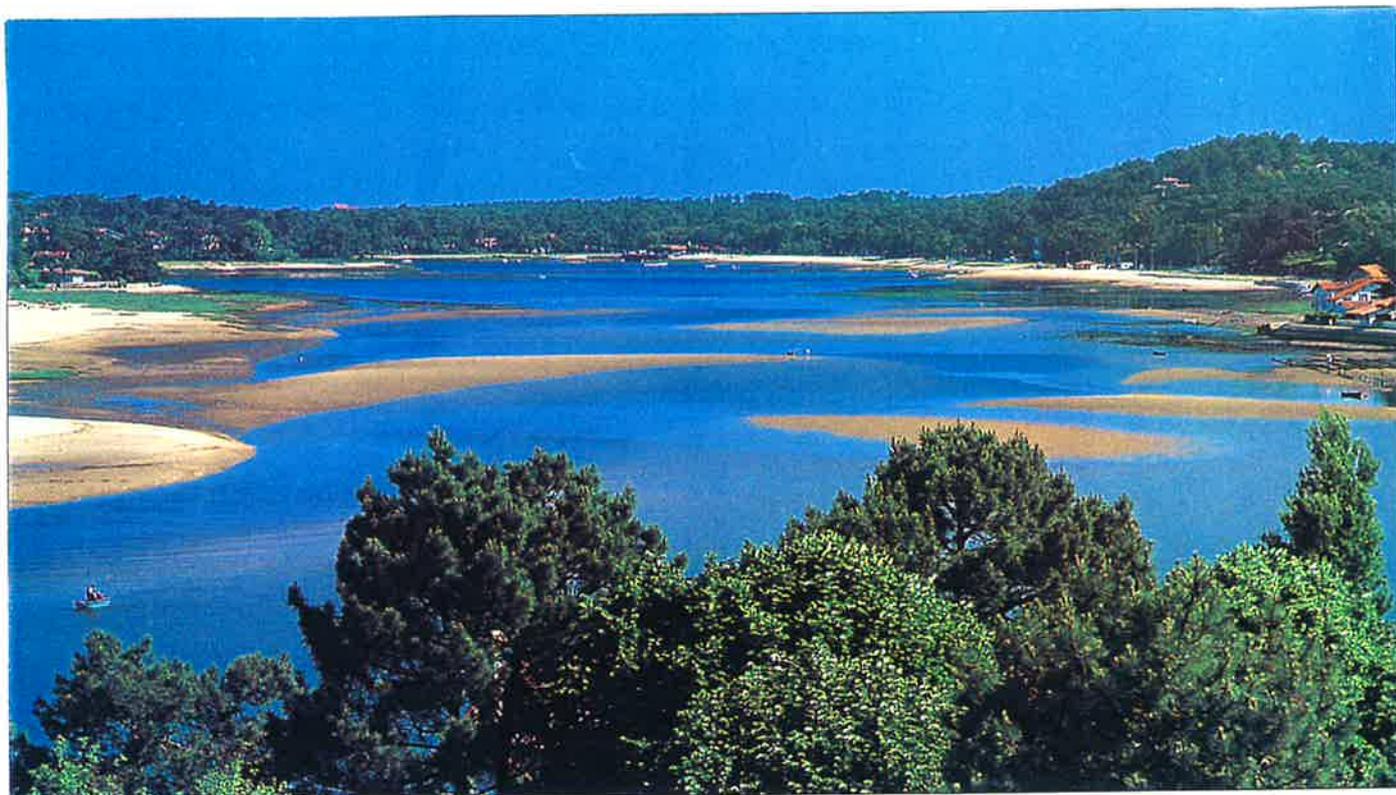
D. E. A. « Sociétés, Aménagement, Développement Local »  
Session : 2001-2002

Institut de Recherche sur les Sociétés et l'Aménagement (I. R. S. A. M).  
Université de Pau et des Pays de l'Adour

**PROTEGER ET CONSERVER  
LA NATURE**

**LE LAC MARIN D'HOSSEGOR :**

**EVOLUTION DU STATUT ET DE LA FONCTION  
DE LAGUNE**



**Auteur : Martine GUSTIN-MOREAU**  
**Directeur de recherche : Bernard KALAORA**

## Sommaire

Préambule

Introduction

**Première partie – Au confluent de représentations et de pratiques logiquement non conciliables; l’histoire du lac d’Hossegor et l’évolution sociale de la demande de nature.**

11. La genèse du lac

12. Le lac comme bassin de chasse et objet hydraulique

13. Hossegor, un site naturel d’exception et l’évolution de la demande sociale de nature

14. Le lac et l’économie du lieu au début du siècle

15. Choisir Hossegor, c’est goûter à la vraie vie.

151. Le rôle joué par le découvreur du site Justin Boex dit « Rosny Jeune » et les images qu’il va développer.

152. La phase associative : la Société des amis du lac.

16. Le lac, station nautique et le modèle touristique

161. La mutation de l’Eden des écrivains en un site balnéaire et sa divulgation

162. Les instruments du développement de la station.

1621. L’opération de promotion du site par la création d’un slogan et d’un style : « La station des sports élégants »

1622. Les sociétés immobilières.

1623. L’opposition d’Alfred Eluère au classement du lac.

17. Le lac espace touristique et économique.

171 : Les nouveaux usages du lac et les contraintes du tourisme de masse.

172 : Le lac ressource pour les ostréiculteurs.

18. Evolution sociale d’Hossegor

181. Les logiques d’action et la justification de nos actions

182. La justification des résidents et l’exploration des mêmes

183. Ce qu’Hossegor est devenu

19. L’impact de la dimension environnementale

## **Deuxième partie – Entre aménagement et protection, l'impact environnemental sur la gestion du lac.**

21. Un éco-socio-système potentiellement en crise
22. Théorisation du conflit environnemental selon la théorie de Laurent Mermet.
23. Le lac, un environnement rare à préserver
24. Le lac d'Hossegor, territoire compact, « plateau de jeu » de nombreux acteurs de gestion spatiale.
  241. Les logiques d'intervention des acteurs de gestion effective
  242. Les logiques d'intervention des acteurs de gestion intentionnelle
25. L'impact environnemental sur la gestion du lac. La prise de conscience qu'il faut agir
26. La gestion intégrée et les outils dont disposent les élus pour la mettre en place.
27. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des bassins versants du Bourret et du Boudigau, port de Capbreton, lac d'Hossegor, Marais d'Orx comme structure fédératrice d'un projet de gestion intégrée – Naissance du contrat de rivière

## **Troisième partie – L'identification des risques et leur gestion par rapport au système lac**

31. Les facteurs potentiellement déclencheurs de conflit
  311. Le dragage du lac : un travail prométhéen source de conflit potentiel
  312. Les risques de pollution
32. La Mairie d'Hossegor et le SIVOM Côte Sud, comme acteurs de gestion intentionnelle porteurs du projet de gestion du lac.
33. Les critères patrimoniaux des différents acteurs sur le système lac
34. L'identification des risques appliquée au bassin versant
35. Evolution des politiques locales et du rapport des collectivités à l'Etat

## **Conclusion**

## **Bibliographie**

### **Annexes**

**Annexe 1 - Questionnaire**

**Annexe 2 - Tableau chronologique de la politique de protection du Littoral en France**

**Annexe 3 - Extrait de l'étude environnementale préalable au dragage du Lac d'Hossegor (SIVOM Cote Sud - Hydre Environnement- décembre 1991)**

**Annexe 4 - Extrait du dossier définitif du Contrat de Rivière (SIVOM Cote Sud - SCE - Mai 2001)**

**Annexe 5 - Extrait de l'Atlas de Cartographie des terrains - Section Aquitaine (édité par Le Conservatoire du Littoral, 1999)**

**Annexe 6 - Extrait de l'Atlas des Espaces Naturels du Littoral (édité par Le Conservatoire du Littoral, 1995)**

**Annexe 7 - Extrait du rapport « Description sommaire de l'écosystème du lac marin d'Hossegor en l'an 2000 et de son évolution depuis les états antérieurs » élaboré par la SPSH (rédacteur Joël Francq, Février 2001)**

**Annexe 8 - Extrait de presse (Journal des Propriétaires de la Cote Sud des Landes, n° 45- Septembre-Octobre 2001)**

**Annexe 9 - Extrait de presse (Journal « Sud-Ouest » du 20 Décembre 2000)**

## ***Préambule***

Protéger et conserver la nature, c'est en ces termes que se posent aujourd'hui les questions de restauration, de protection d'écosystèmes dans de nombreuses lagunes françaises.

Le lac d'Hossegor ne fait pas exception, il constitue même un exemple particulièrement intéressant de volontés visant à compenser les dégradations environnementales opérées par plusieurs décennies d'interventions anthropiques. Il offre l'occasion d'observer de très près un processus contemporain de volonté de conservation d'un patrimoine paysager et écologique. On peut s'interroger s'il est souhaitable de faire de ce lieu, une nature domestiquée par l'homme, à mi-chemin entre nature sauvage et artificiel.

Comment et dans quelles mesures, doit-on concilier sauvegarde du patrimoine naturel, usages traditionnels et développement du tourisme qui peut apporter les ressources nécessaires à la population locale (ref 1).

**Mon champ de recherche** s'applique à l'étude d'un territoire de lagune, milieu vivant qu'est le lac d'Hossegor, de l'invention de la station touristique d'Hossegor au début du siècle à la gestion environnementale du site aujourd'hui.

Ma **problématique** consiste à étudier l'évolution du statut et de la fonction de lagune du lac d'Hossegor, en analysant l'impact de la dimension environnementale sur la transformation et la gestion du site. Je retracerai quelle fut l'évolution de la demande sociale de nature. J'analyserai cette trajectoire qui connut différentes étapes, auxquelles ont pu correspondre différents types de gestion. Je démontrerai comment le système lac est passé au cours du siècle d'un système de pilotage - hydraulique /port à un nouveau système de pilotage hydraulique /tourisme et environnement.

Les **sources** que j'ai utilisées pour cette étude, proviennent essentiellement d'ouvrages régionaux et locaux, d'archives municipales, de compte-rendus de réunions publiques, d'entretiens, ainsi que de travaux effectués par les différents acteurs intervenant sur le lac. Les références de ces sources se trouvent en fin de mémoire.

L'état de la recherche sur les lagunes s'applique essentiellement aux sciences dites dures et j'ai éprouvé beaucoup de difficultés pour trouver des éléments sur le rapport homme nature et la crise environnementale sur les territoires de lagune.

Après avoir dans une première partie, campé l'histoire d'Hossegor articulée à la demande sociale de nature, en distinguant les différentes fonctions assignées à la gestion du lac, je traiterai dans une seconde partie du problème relatif au conflit d'environnement que l'on voit se dessiner et chercherai à identifier l'acteur ou les acteurs émergents capables d'anticiper et gérer le conflit potentiel ou latent. Dans une

troisième partie, je chercherai à identifier les valeurs différentes données au patrimoine que représente le système lac.

Pour répondre à mes interrogations relatives au conflit potentiel d'environnement que l'on voit se dessiner, j'utiliserai donc comme modèle théorique la théorie du conflit environnemental développée par Laurent Mermet dans son livre intitulé « Stratégies pour la gestion de l'environnement, la nature comme jeu de société ? » (ref 2). Cette méthode utilise l'analyse stratégique du conflit, afin d'identifier les caractéristiques générales du conflit environnemental.

Le modèle de Laurent Mermet semble avoir son efficacité non seulement dans le cas d'analyse de conflit réel et manifeste, mais aussi dans la situation que nous étudions où le conflit semble être latent, non exprimé de manière publique, voire en puissance. L'analyse stratégique de Laurent Mermet a par conséquent dans ce cas non seulement vocation à régler un conflit mais aussi à l'anticiper.

En utilisant cette méthode, je rappelle que j'effectuerai une mise en parallèle entre ce modèle théorique et l'exemple spatial du lac d'Hossegor.

La méthode de Laurent Mermet qui aborde la controverse environnementale, par la métaphore du jeu, s'adapte très bien au champ de mon étude. Elle fait du lac d'Hossegor, petit territoire compact, un plateau de jeu grandeur nature, où les différents acteurs locaux sont les joueurs utilisant chacun à leur manière des stratégies d'action différentes.

Les hypothèses que je pose au départ, relatives à cette analyse stratégique, et que je chercherai à démontrer dans ce mémoire sont les suivantes :

#### **Hypothèse 1 :**

**A la différence d'autres conflits, les conflits d'environnement ne se donnent jamais à voir de manière manifeste. Dans les conflits d'environnement, n'est-on pas en présence de conflits potentiels dont les caractères ne sont pas de même nature que les conflits sociaux.**

#### **Hypothèse 2 :**

**Y a-t-il un lien entre une crise d'environnement et l'émergence d'un acteur intentionnel ? Il peut y avoir apparition d'un acteur qui va jouer un rôle d'éclaireur dans la gestion du lac, pourquoi et en quoi la crise fait apparaître cet acteur ? Dans quelle mesure un acteur volontaire émergent peut essayer de trouver une solution, pourquoi et quelles en sont les raisons ?**

Un acteur émergent de gestion intentionnelle créé sur l'initiative des différents acteurs de gestion du lac joue un rôle fédérateur permettant d'anticiper ou de gérer tout conflit latent ou à déclenchement accidentel, capable également de piloter efficacement un projet de gestion du lac.

La problématique énoncée ci-dessus dépasse le cas particulier du lac d'Hossegor. Elle concerne plus largement la politique d'aménagement et de protection des lagunes françaises.

Cette politique se rattache plus largement à la question relative à la conservation du patrimoine naturel ; qu'il s'agisse de valeur culturelle ou de valeur naturelle. A l'accroissement régulier des flux touristiques répond la volonté grandissante de protection de la nature.

Cette étude n'aurait été possible sans le soutien actif de mon Directeur de Recherche, le Professeur Bernard Kalaora, ni sans la coopération des principaux acteurs locaux, tout particulièrement Monsieur Maignan, maire-adjoint de Soorts-Hossegor, Monsieur Latournerie, Président de la SPSH, Madame Jaunin et Monsieur Labatut du SIVOM Cote Sud, Mademoiselle Magali Costa du SIVU Bourret - Boudigau et Monsieur Joel Vergez, ostréiculteur. Qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de ma parfaite gratitude. La partie historique a été rédigée à partir des ouvrages très complets de MM Maignan et Gildard (ref. 3, 4 et 5).

## *Introduction*

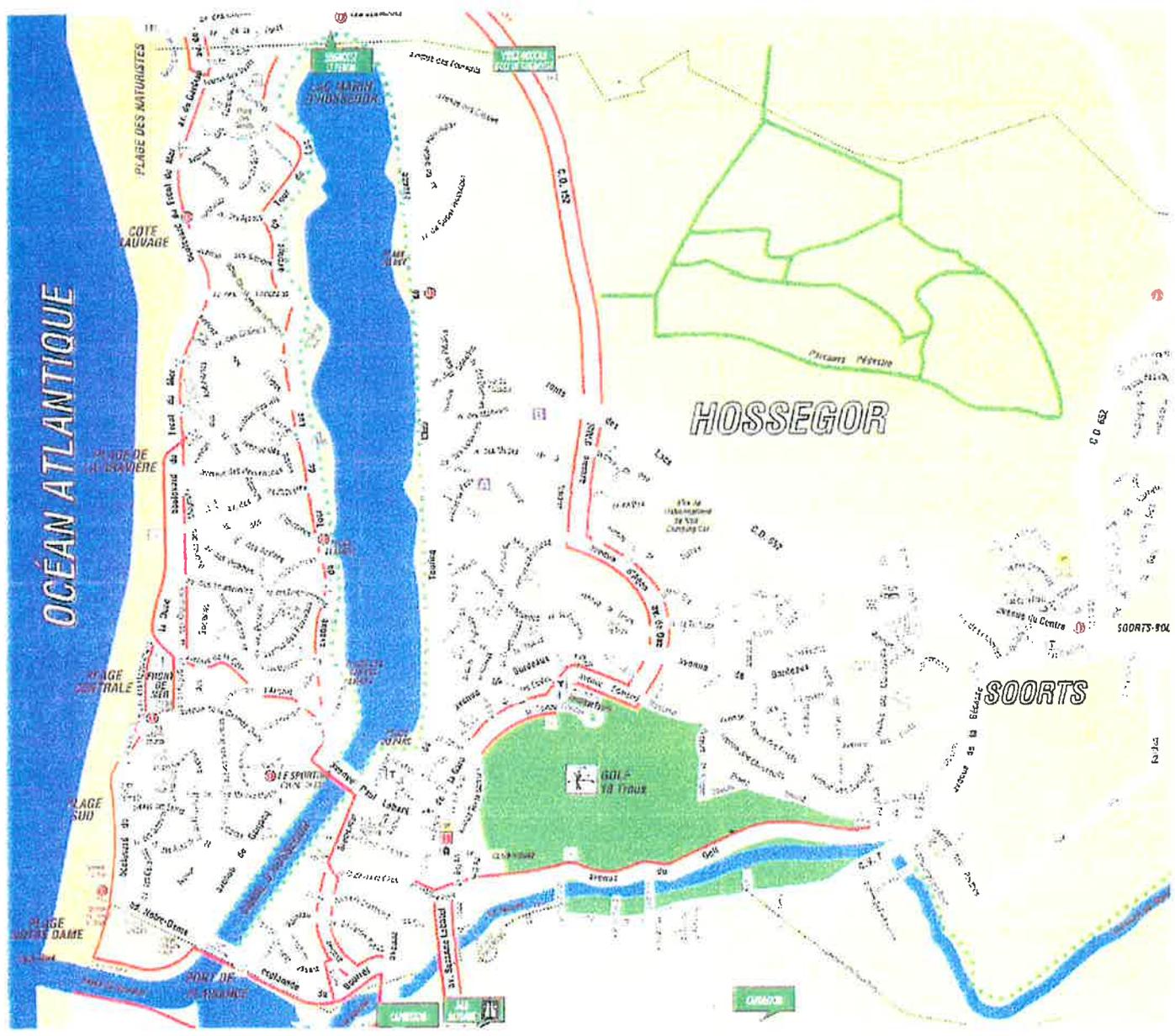
Ce mémoire a pour objectif d'analyser les mutations qui ont affecté un territoire de lagune situé sur l'espace côtier de la côte sud des Landes, en tenant compte des interactions entre le milieu et la société.

Hossegor est située en bordure d'océan Atlantique, c'est une des stations balnéaires les plus attractives de la côte landaise. Au dernier recensement de 1999, la commune de Soorts-Hossegor comptait 3390 habitants. Cependant elle accueille plus de 40 000 touristes durant la saison estivale. Cette population se répartit dans les 4707 résidences dont 3160 sont considérées comme résidences secondaires, deux campings, et quelques hôtels.

Le lac d'Hossegor, plan d'eau marin d'un peu plus de 80 ha, est installé dans une dépression naturelle à l'arrière de la dune de la côte sauvage, site naturel protégé à environ 1 kilomètre de l'Océan Atlantique. Sa forme est allongée selon un axe nord-sud (2300 m de longueur pour 350 m de largeur) parallèle à la côte. Sa relation avec la mer est assurée par le canal d'Hossegor, long d'environ 1 kilomètre, puis par le chenal du Boucarot formé par la confluence des courants du Bourret et du Boudigau.

D'un point de vue socio-économique et touristique, Hossegor doit son essor à son lac entouré de dunes boisées. L'urbanisation d'Hossegor s'est faite à partir du Lac (du Sud vers le Nord). L'ensemble du plan d'eau est presque totalement urbanisé. Toutefois cela ne se voit guère, le très strict cahier des charges de la commune d'Hossegor, a permis à ce site de s'urbaniser dès le début de façon harmonieuse, obligeant les propriétaires à respecter les arbres afin de conserver le caractère de cité parc à la ville, préservant ainsi tout autour du lac un paysage de nature.

# PLAN DE SOORTS - HOSSEGOR



## **Première partie**

*Au confluent de représentations et de pratiques  
logiquement non conciliables ; l'histoire du lac  
d'Hossegor et l'évolution sociale de la demande  
de nature*

### *11. La g n se du lac :*

Le lac d'Hossegor est en fait une lagune d'environ 80 hectares. Cette  tendue d'eau sal e est en relation avec l'Oc an Atlantique, et nous allons d couvrir que ce ne fut pas toujours le cas. Le lac d'Hossegor, est situ  dans une d pression, parall le   la c te, entre deux rang es de dunes, et   pr s d'un kilom tre de l'oc an. Oblong, il mesure 2300 m tres de longueur en Nord-sud et 350 m tres de large en est-ouest. Il est reli    la mer par un canal long de un kilom tre d bouchant sur le port de Capbreton. Le Boucarot, form  de la confluence du Boudigau issu du Marais d'Orx, et du Bourret, provenant des Barthes de Soorts, prend le relais jusqu'  la mer.

La structure g omorphologique, du lac est similaire   celle des  tangs landais constitu s d'un fond plat descendant en pente douce sur une faible profondeur. L'action des mar es g n re une  rosion des berges et une s dimentation dans la partie axiale du lac.

L'histoire de la formation du lac est assez complexe. Il faut remonter plusieurs si cles en amont pour en saisir ses mutations physiques.

La r gion du sud des Landes, celle de la zone c ti re qui va du Vieux Boucau   Bayonne a connu jusqu'au XVI me si cle les divagations de l'Adour. Le fleuve y a longtemps cherch  sa voie et c'est l'action de l'homme qui a permis   l'Adour de trouver son trac  actuel.

Jusqu'en 1578, le fleuve a connu successivement plusieurs embouchures : celle du Boucau en regard de Bayonne, o  il se jette dans l'Oc an aujourd'hui, celle de Capbreton et celle de Vieux-Boucau, baptis  vieux par opposition au « Boucau neuf » qui l'a remplac . Chacun « bouche » r sistait face   l'oc an, plusieurs d cennies voire plusieurs si cles, servant d'exutoire aux eaux du fleuve et permettait ainsi aux bateaux d'acc der aux ports. De nouveaux territoires s'y d veloppaient, des villages s'installaient jusqu'au jour o  une furieuse temp te venait d placer des tonnes de sable et emp cher ainsi l' coulement du fleuve vers la mer.

Ch. Duffard d fend l'id e qu'au d but de l' re chr tienne, l'Adour se jetait dans l'Oc an par un delta dont les diff rents bras divergeaient de son cours inf rieur   partir de Dax et de Saubusse. Les bras sup rieurs passaient par Magescq, Soustons et vieux Boucau, le bras moyen par le Bourret et le bras inf rieur par le Marais d'Orx.

Le cours inf rieur de l'Adour qui est celui que nous connaissons aujourd'hui, s'est impos  progressivement avant la fin du premier mill naire. Toutes ces perturbations sont dues   la force de la houle et   l'importance du courant marin qui balaye du Nord au Sud, la c te landaise, constitu e de sable meuble.

Les courants, les vents et les temp tes ont donc peu   peu remont  les niveaux des bancs de sable, qui ont ensuite emp ch  le bon  coulement du fleuve. Il suffit d'une temp te exceptionnelle pour qu'une embouchure soit obstru e. Le fleuve cherche   se frayer un nouveau

passage vers la mer et inonde de ce fait les territoires qu'il traverse. C'est ce qui se produit à Bayonne à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, lorsque la « bouche » de Capbreton fut obstruée à la suite d'une tempête. Ces phénomènes eurent des répercussions sociales et économiques graves sur l'activité humaine. Au cours des XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, l'Adour a rejoint la mer par Capbreton, puis par Vieux Boucau. Ceci oblige les bateaux à remonter le fleuve jusqu'à Bayonne, en passant par Capbreton. Le cours est gagné par le sable et la navigation dans le chenal se complique. En 1513 un navire de 50 tonneaux ne peut atteindre Bayonne qui est alors, le port de déchargement. Les marchandises sont transbordées dans des navires de gabarit inférieur à Capbreton. Cet événement permet ainsi au port de percevoir des droits au détriment du port de Bayonne. Ce qui entraîne un contentieux entre les deux villes.

En 1556, Henri II s'enquière des raisons relatives au déclin du port de Bayonne, de l'enquête effectuée, il ressort que les navires au tonnage supérieur à 50 tonneaux, ne peuvent naviguer entre Capbreton et Bayonne, et les ingénieurs du roi suggèrent la création d'une nouvelle « bouche », proche de Bayonne.

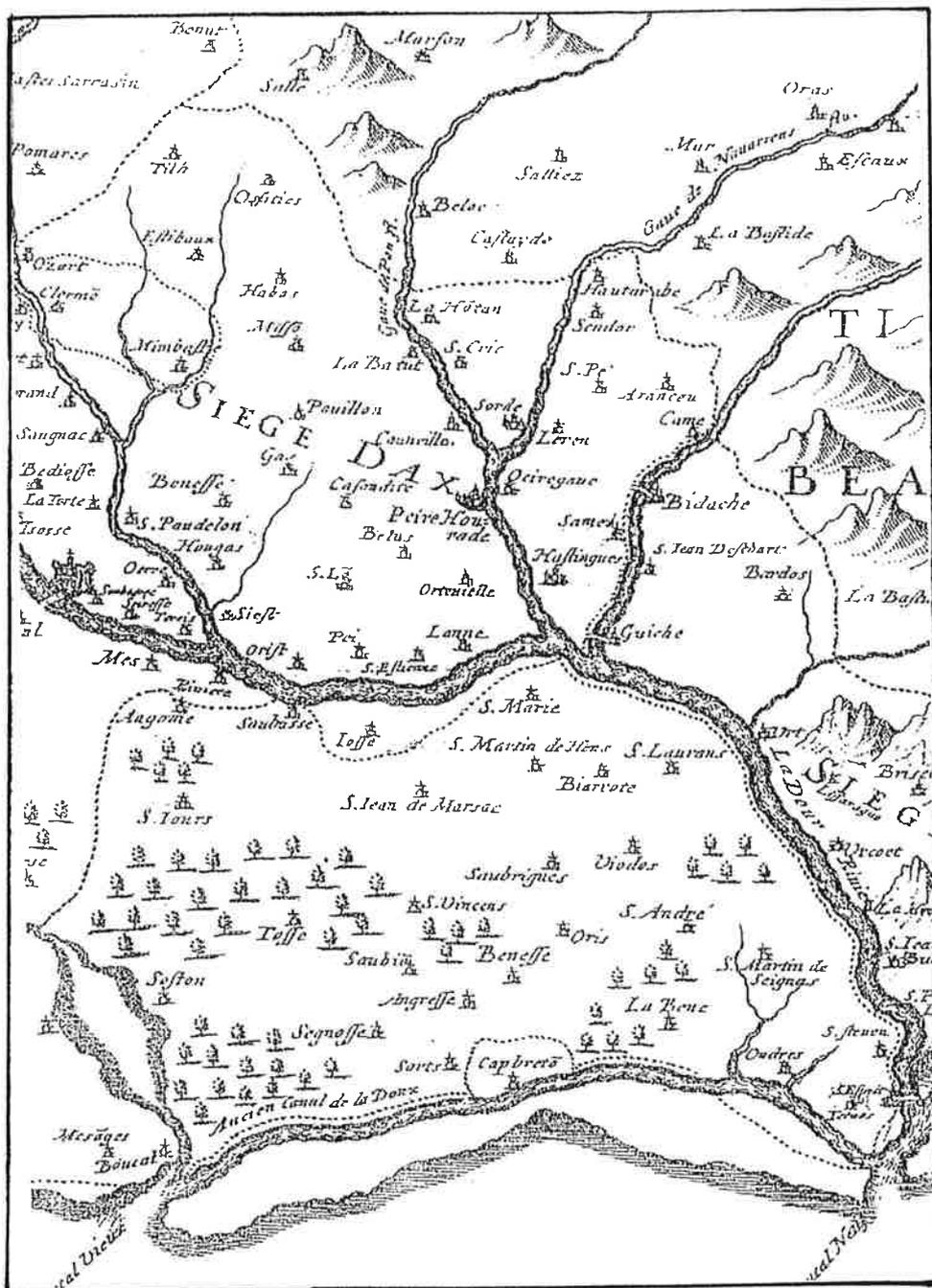
Le 7 août 1561, Charles IX décide le détournement du fleuve, malgré le mécontentement des habitants de Capbreton. Le cours de l'Adour, au lieu dit Trossoat, infléchit brutalement son cours d'axe Est-Ouest pour prendre la direction Nord. Les ingénieurs décident alors de prolonger le cours vers l'ouest à partir de cet endroit. On procèdera à cette occasion, au creusement du canal vers la mer, et à l'obstruction du cours par un barrage. En 1570, Charles IX fait appel aux compétences de l'architecte et ingénieur Louis de Foix, qui sera chargé de la maîtrise d'ouvrage des travaux. Une digue de 300 mètres est construite pour obstruer l'ancien lit. Et concomitamment, un canal est creusé vers la mer. Ces travaux, longs, difficiles et coûteux, s'étaleront sur cinq années de 1573 à 1578, et la nature viendra parachever le travail lors de la crue exceptionnelle de l'Adour du 26 octobre 1578, en détruisant les derniers mètres à creuser. A partir de cette date le fleuve gardera un cours stabilisé jusqu'à nos jours.

Le nouveau cours de l'Adour(cf carte du sieur de Classun, 1638, ci-après) générera de nombreuses mutations dans le pays tant au niveau économique que social et paysager.

Le port de Capbreton voit son économie portuaire péricliter, entraînant pour la ville le déclin de sa population passant de 8000 à 500 âmes.

Bayonne saura tirer profit de cette situation et deviendra le nouveau pôle portuaire.

L'ancien lit de l'Adour subira encore pendant encore quelques temps les assauts de la mer, et les marées remonteront deux fois par jour jusqu'au barrage de Trossoat. Les périodes d'étiage favoriseront l'ensablement de l'ancien lit qui se comblera progressivement par l'action du vent.



### Carte réalisée en 1638 par le sieur de Classun

La passe du Boucarot n'existe pas encore. Elle sera creusée à partir de 1640

Source : Maignan Gérard. Hossegor d'un siècle à l'autre. Bordeaux - Atelier de l'Almanch, 1997

Sur le territoire de Capbreton, se déversent toujours des cours d'eau provenant des Barthes de Soorts et du Marais d'Orx. Afin d'éviter tout risque d'inondation, la Ville de Capbreton obtint en 1640, l'autorisation de creuser un canal permettant à ces cours d'eau de se déverser dans le Gouf de Capbreton.

Tout le long de l'ancien cours de l'Adour, subsistent encore des lacs résiduels (cf carte ci-après). Ils se sont formés dans des dépressions où se trouvaient des nappes d'eau suffisantes pour empêcher l'ensablement. Le lac d'Hossegor fait partie de ces derniers.



**Le Lac D'Osegore près de Sors**  
**Carte dite de Cassini, fin du XVIIIe siècle**

Source : Maignan Gérard. Hossegor d'un siècle à l'autre. Bordeaux - Atelier de l'Almanach, 1997

Pendant deux siècles le lac ne semble pas avoir marqué l'histoire de la région, seuls les riverains, chasseurs, pêcheurs, braconniers, coupeurs de joncs tirent une utilité de ce dernier. Son accès difficile en fait un endroit reculé et peu fréquenté. Il faudra attendre que Capbreton pour les besoins de son port, trouve en lui un aspect utilitaire, pour le sortir de son anonymat.

Pour les pêcheurs capbretonais l'accès à l'océan est un souci permanent. Le sable envahit régulièrement l'accès au port et l'on recherche une solution à ce problème.

En 1858 le Conseil municipal de Capbreton sollicite de l'Etat la possibilité d'obtenir « la fixation de l'embouchure du havre en raison de l'importance croissante de la pêche qui s'y fait ». L'administration des Ponts et Chaussées promet d'engager des travaux. Napoléon III en personne approuvera ce projet. Attaché aux Landes, il achètera en outre pour le Comte Walewsky, le Marais d'Orx qu'il fera assécher et créera le domaine de Solferino. Par une loi de 1857, il entraînera la mise en forêt de toute la région.

Dès 1858, les Ponts et Chaussées ont arrêté avec l'assentiment de Napoléon III le projet d'aménagement du Port dans tout son ensemble.

La guerre de 1870 viendra interrompre les travaux et il faudra attendre février 1874, pour que le Conseil municipal de Capbreton relance l'aménagement du port. Le projet comprend l'ouverture du canal d'Hossegor avec une écluse de chasse et la construction d'une estacade au nord.

En 1876, il ne restait plus qu'une digue de sable pour que l'étang se déverse dans l'océan.

En mars de cette année, une violente tempête vint parachever l'œuvre de l'homme et permettre aux eaux de la mer de rejoindre celles du lac. Le lendemain de cet événement, le Marquis de Follin (ref 6) se rendit sur les lieux pour constater les dégâts. Dès que la digue fut rompue, de l'eau salée pénétra dans l'étendue d'eau douce entraînant la mort immédiate de tous les animaux et plantes de l'étang. Pour le Marquis de Follin « La mort apparaissait partout ! Pendant plusieurs jours le lac présenta un aspect désolant ».

En peu de temps de nouveaux êtres vivants provenant de la mer s'installèrent, le lac se transformant peu à peu au cours des marées. Le lac acquiert peu à peu les caractéristiques d'un milieu marin. Des herbiers de type prés-salé vont se développer sur ses rives. Les huîtres sauvages viendront coloniser le lac puis l'élevage de ces dernières se déploiera dès 1879.

## 12. *Le lac comme bassin de chasse et objet hydraulique.*

Depuis son ouverture à la mer, le lac joue pleinement son rôle de bassin de chasse quand la marée descend, en particulier sur la passe du Boucarot en renvoyant les sables dans l'Océan. L'effet de chasse est considérable sur tout le parcours de l'eau marine entrant dans ce système « passe du Boucarot, canal et lac ». Il est particulièrement actif dans le canal, rectiligne, où une quantité importante d'eau de mer entre et sort deux fois par jour.

Lorsque la marée remonte, l'effet inverse se produit et du sable passant par le canal entre dans le lac. L'action de cette force hydraulique considérable a pour conséquence le minage des rives et le surcreusement du lit par de violents courants.

En novembre 1879, le conseil municipal de Capbreton, dont la préoccupation est la bonne gestion de son port de pêche, rapporte : « Les berges du canal d'Hossegor n'étant pas suffisamment protégées contre le courant, le sable est entraîné dans l'étang et, par l'amoncellement qui se forme à son origine, ralentit le mouvement des marées dans l'étang au préjudice de l'industrie ostréicole qui donne déjà de belles espérances ». Lors de l'ouverture du lac à la mer, les ingénieurs n'ont pas jugé nécessaire de consolider les berges du canal ainsi que les rives du lac là où l'action des marées était très érosive. Les berges finiront par s'effondrer en menaçant la bonne circulation des eaux marines. Les autorités administratives de l'époque, se rendront à l'évidence qu'il est nécessaire d'intervenir à nouveau en entreprenant des travaux de consolidation des berges ( ref 7).

Les premières interventions de l'homme sur le lac après qu'il eut été ouvert à la mer, eurent pour objectif la consolidation des berges du canal. De 60 mètres de large il passera à 86 mètres en 1892.

L'étude de Joseph Dupuy intitulée : « Etude pour servir à l'établissement d'un port de refuge à Cap-Breton et à l'amélioration de l'économie actuelle de l'Etang d'Hossegor » en 1892 (ref 7) envisage des travaux conséquents de consolidation des berges du canal et du lac.

Ces travaux ont pour objectif d'une part « ... la défense contre l'envahissement des sables qui anéantissent l'étang d'Hossegor, dont les parcs, créés sur les concessions ostréicoles, procurent à une si grande quantité de marins capbretonais, travail et ressource ... », et d'autre part à conserver au lac d'Hossegor sa vocation hydraulique de bassin de chasse pour le port de Capbreton.

En cette fin de siècle, sous l'action de flot et de jusant, le canal s'est creusé, et il s'est constitué à l'intérieur du lac, deux bancs de sable se propageant vers le nord. On s'étonne de l'accumulation de sable dans l'étang. La force marémotrice devrait suffire à évacuer les sédiments, mais on découvre l'existence de plusieurs chenaux sous-marins réduisant considérablement le pouvoir de chasse en sortie de lac. Il est par conséquent recommandé de modifier le chenal d'écoulement du lac

en le contraignant par des enrochements. Par conséquent, il est projeté deux types d'aménagements :

Celui qui consiste pour le canal à stabiliser les rives par un maçonnerage des berges et un enrochement à la base ainsi qu'à fixer les cavaliers par des plantations de gourbet et de tamaris.

Pour le lac de modifier le chenal d'écoulement, de consolider les berges sud-est et de construire des enrochements sur la berge ouest sur une longueur d'environ 100 à 200 mètres. Les travaux qui débutèrent en 1894, ne furent achevés qu'en 1905.

### **13. Hossegor, un site naturel d'exception et l'évolution de la demande sociale de nature.**

Si la pratique récréative ne se développe qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle sur la côte atlantique, l'utilisation du port de Capbreton comme site commercial et d'activité de pêche est beaucoup plus ancienne et remonte au XV<sup>ème</sup> siècle. ( Ref 8)

C'est dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle que s'accroît l'engouement des classes aisées pour les séjours balnéaires et climatiques. Sur la côte Atlantique, Biarritz et Arcachon s'affirment comme des stations à la mode. Tout près, Capbreton sur Mer voit affluer en été ses premiers baigneurs et s'ériger des villas près de la plage et le long du Boudigau.

Un véritable engouement pour les pratiques sociales liées à la mer comme les bains de mer, la baignade à la lame, s'est développé dans toutes ces stations atlantiques. La perception des océans et du monde marin a changé, et les nouveaux comportements attestent d'une prise de conscience sociale de l'existence d'un nouveau monde exotique constitué de pêcheurs, de bateaux capables de franchir les limites et osant naviguer sur les abysses.

Alain Corbin rappelle dans son ouvrage intitulé « le territoire du vide ou le désir de rivage, (ref 9), qu'il n'y a pas de paysage littoral avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Jusque là le sentiment que l'on éprouve à l'égard du littoral, est un sentiment d'effroi et de peur. Celui de l'effroi que peut procurer le vide et les abysses remplis de monstres marins. A partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le littoral va subir un phénomène de décomposition et de recomposition, renversant ainsi son image. L'horrible devient attractif, on porte son regard vers la grande nature. Par ailleurs le développement de l'histoire naturelle, va susciter un intérêt pour les phénomènes marins observables. Vagues, marées tempêtes, vents sont les éléments qui par leur caractère mouvant et lessivant vont coller aux théories hygiénistes du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les grandes expéditions maritimes, le développement de la cartographie maritime, vont concourir à la démystification du littoral et du territoire mer.

La perception des territoires palustres littoraux par les populations vernaculaires procède du même principe. Ces zones humides typées très présentes dans les Landes nourrissent longtemps l'imaginaire des populations de marais et plus particulièrement celles du territoire qui nous intéresse. En Occident, les marais sont associés à l'image de la nature originelle, celle du monde au premier jour de la création, quand la terre et l'eau n'étaient pas encore séparés. On imagine que ces territoires sont peuplés de monstres empêtrés dans une boue visqueuse. Le marais est considéré jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, comme un lieu putride, siège de toutes les maladies, où miasmes s'y répandent et moustiques y pullulent. Marais et Barthes des Landes sont des lieux considérés sans grand intérêt pour l'homme. Seuls quelques chasseurs ou pêcheurs

oseront s'y aventurer. Le lac d'Hossegor, n'échappera pas à cette logique. La lagune que constitue le lac d'Hossegor appartient à un système hydrographique qui est le bassin versant du Bourret et du Boudigau, fleuves côtiers au chevelu important. De nombreuses zones humides occupent ce territoire littoral. Voisines du lac, nous trouvons les Barthes (zones de marais situées sur le territoire de Soorts-Hossegor), ainsi qu'un peu plus loin la grande zone humide du Marais d'Orx.

Nous pouvons rappeler que dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, les ingénieurs des Pays-Bas, experts dans la technique de poldérisation des espaces littoraux, furent appelés par la France pour entreprendre des travaux d'assainissement et de drainage des marais atlantiques, provoquant ainsi, la disparition de nombreuses zones humides dans un but essentiellement d'exploitation agricole intensive. Ce fut le cas du Marais d'Orx qui asséché au XIX<sup>ème</sup> siècle, fut rendu à la nature en 1990.

Nous pouvons revenir au petit territoire qui nous intéresse et le resituer dans son cadre du début de siècle.

La commune de Soorts (qui ne prendra l'appellation de Soorts-Hossegor en 1913) n'a pas la même position que son voisin Capbreton. En effet, le village de Soorts est situé à environ trois kilomètres à l'intérieur des terres alors que Capbreton, au bord de l'Océan, est un petit port de pêche. Malgré leurs rapports de voisinage, ces deux communes n'ont alors que peu de synergie. Capbreton, grâce à son port et à son contact direct avec l'Océan, possède, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, des infrastructures hôtelières pour accueillir une clientèle de villégiature. Au début du siècle, Hossegor n'existe pas encore comme station touristique. Le lac d'Hossegor est bordé de pins maritimes qui constituent la richesse essentielle du village de Soorts. L'activité sylvicole, alors prédominante, conditionne les préoccupations quotidiennes des villageois. Celles ci sont essentiellement centrées autour de l'organisation des coupes et ventes de bois, l'enlèvement des chablis, le transport et la vente de barriques de résine, le gemmage des pins et la réglementation des soutrages, des affouages et des pacages.

Soorts, privée de l'atout côtier, joue la carte de son lac marin pour se développer et espère ainsi rivaliser avec sa voisine.

L'enchantement du lac d'Hossegor ne tient pas tant à sa plage, comme dans tant d'autres cités balnéaires, qu'à son lac marin ouvert à la mer en 1876 par un canal artificiel. L'intrusion de la mer a transfiguré le lac qui montre des eaux mouvantes que l'écrin des pins qui le dominent et les ciels changeants des Landes parent de reflets inégalables.

Paul Lahary est Maire de Soorts depuis 1898. C'est un propriétaire terrien. Il se partage avec trois autres familles le bourg et les métairies et a conscience des nouvelles potentialités que la vague touristique et le lac ouvrent à la commune. Il sera intéressé par toutes les propositions qui pourront accroître la renommée de la commune et ipso facto la valeur du foncier.

#### *14. Le lac et l'économie du lieu au début du siècle.*

L'utilisation première du lac se fit par les ostréiculteurs, dès le XIXème siècle, et l'on peut considérer que cette activité fait aujourd'hui partie du patrimoine d'Hossegor. A cette époque les parcs occupaient de façon anarchique la majeure partie des rives du lac. Le lac attira les restaurateurs qui vinrent s'installer face aux parcs à huître; la renommée du site se propagea et même le roi d'Angleterre, Edouard VII vint à Hossegor en 1907.

Ce sont les Capbretonais qui plus au fait des techniques de la mer, développèrent la création de parcs à huîtres sur le lac et s'y installèrent. La réussite des « parqueurs » viendra au début du siècle de l'intelligence qu'ils eurent de doubler leur activité d'ostréiculteurs d'une activité de restaurateurs et de savoir faire déguster leur production à la sortie du parc. Ceci aura des effets induits sur le plan de l'économie locale favorisant ainsi le développement de nombreux restaurants. Julien Navère créera son restaurant le « Parc à huîtres », aujourd'hui disparu. Louis Cotis ouvrira les « Huîtrières du lac », restaurant qui aujourd'hui fait toujours recette.

La production d'huîtres connaîtra des fortunes diverses jusqu'à nos jours.

Les Huîtriers ne constituèrent pas un groupe de pression important, mais la municipalité a toujours gardé un regard bienveillant sur cette activité et sur les ostréiculteurs de façon générale. Cette production qui était une source de revenu réelle pour de nombreuses familles au début du siècle, s'est transformée peu à peu en activité résiduelle un peu folklorique mais ô combien touchante.

## 15. Choisir Hossegor, c'est goûter à la vraie vie.

### 151. Le rôle joué par le découvreur du site, Justin Boex dit « Rosny Jeune » et les images qu'il va développer.

C'est peu après 1900 que Justin Boex dit « Rosny Jeune » romancier et déjà célèbre, s'installe avec sa famille et un domestique sur les bords du lac dans la maison du passeur que lui a trouvée une amie de sa belle sœur. Ils s'installent dans la « Berge » sur les conseils et indications de Madame Mathias Morhardt, d'origine dacquoise mais vivant tout comme eux à Paris. En achetant cette villa, Rosny jeune désire profiter du climat local et de la solitude pour travailler. Loin des nuisances des grandes villes, l'artiste en découvrant un site encore « vierge » retrouve des plaisirs oubliés.

Au sein de la population paysanne de Soorts, il retrouve la convivialité qui a déjà disparu en ville, et le cadre et les discussions sont alors source d'inspiration pour l'artiste. Ainsi dans un court article (publié dans l'Illustration le 29 juillet 1911), ce dernier transcrit l'émotion que procure la fréquentation du lac d'Hossegor, élément identitaire d'Hossegor : « Et c'est Hossegor, mon lac, ou plutôt mon golfe où bat le cœur de l'océan. Il exhale la fraîcheur de son eau salée, et la ceinture de ses pins s'estompe, se veloute dans la distance ; une ombre y descend, légèrement bleue, marquant le pli des vallées entre les dunes. Par la sérénité, par le calme, par la paix simple et profonde, cette lagune a pris depuis longtemps mon cœur. Lorsque les marées y accumulent le flot de l'Océan, elle est pleine de vie ; elle a de grandes eaux vertes ou indigo qui, à l'étale, quand la brise se lève deviennent menaçantes, se soulèvent en vagues cracheuses d'écume, et clapotent doucement contre les digues en un ressac sans fin. L'hiver la tempête y rue ses cavales furieuses ; les embruns y volent tourbillonnants ; sa surface, criblée des flèches de la pluie, devient un cristal dépoli ; je n'en vois plus les bords : c'est l'Océan lui-même. La forêt l'entoure avec le respect de la terre pour la mer, lui laissant des berges d'argent, et, toujours dans ses colères, dans ses langueurs, dans les réconfortantes haleines marines et les souffles énervants de l'Est, ses lignes pures comme les flancs de Vénus, rassurent mes esprits, endorment mon chagrin, apaisent mes angoisses... »

S'il fallait resituer ce texte lyrique inspiré par un haut lieu romantique, dans l'évolution historique du sentiment de nature, il est évident que l'on pourrait l'intégrer à l'expérience moderne de la nature.

Etranger dans un milieu rustique, Rosny jeune vit avec sa femme simplement et loin de tout : « il n'y avait même pas d'eau potable... Le village le plus proche se trouvait à quatre kilomètres. Il semblait que l'on vécut au fond de la Russie. Ma femme avait loué une voiture et un cheval pour aller chercher de l'eau au fond du lac, à l'unique source du pays ». J.H Rosny Jeune. Hossegor.

Hossegor donne à l'écrivain l'impression d'être un lieu privilégié, un lieu si rare qu'il veut le faire goûter à ses amis du monde des lettres.

Le premier invité est tout d'abord Maxime Leroy. Sa fascination pour le site sera telle, qu'il décidera en 1905 de quitter la ville et de s'y installer à l'année. Magistrat, sociologue, protestant et membre de l'Institut, il sera incontestablement l'un des plus influents intellectuels d'Hossegor. Considéré comme un écrivain « social », il a fait voter au congrès C. G. T. d'Amiens en 1906, « la charte confédérale » traitant du rapport entre syndicats et partis politiques, et a publié la même année « le droit des fonctionnaires ». Il écrira également en 1910, « Syndicats et services publics », en 1913 « La coutume ouvrière » et de nombreux autres ouvrages. Cette sensibilité socialiste qu'il transcrira dans ses écrits, s'accordera très bien avec sa ferveur régionaliste qu'il manifestera tout le long de sa vie. A cette époque Maxime Leroy relate : « - Quand j'arrivai à Hossegor en 1903, on allait en barque d'une rive à l'autre du canal et du lac. Il y avait un passeur, c'était Julien Navère. Les résiniers l'appelaient en chantant le matin et le soir ; et c'est en chantant encore qu'ils s'éloignaient dans la forêt. Au crépuscule, ces mélopées de plus en plus lointaines, assourdies, remplissaient le lac de la plus indicible mélancolie... Debout, au milieu de la barque de Navère, leurs longs hapchots les dépassant et luisant dans l'ombre, les gemmeurs flegmatiques ressemblaient, dans le soir à des guerriers primitifs; la barque glissait sur les eaux avec lenteur comme vers une embuscade.. Ce passage sans bruit sous un ciel assombri parmi des couleurs vraiment irréelles, ce geste, cette immobilité, ce silence répété chaque vingt quatre heures sur un même rythme, imposait au spectateur l'hallucination qu'il vivait des heures de l'âge de pierre... et c'était ainsi à chaque crépuscule, la même impression que nous regardions un tableau venu du fond des âges par quelque magie stellaire... Quelquefois les chants mélancoliques et alternés couraient tout à coup dans la forêt et sur les bords du lac, tandis que la barque s'éloignait lentement vers l'autre rive ; c'étaient des gemmeurs attardés qui appelaient le passeur en mélopées traînantes... »

Dans ce passage, seule la plainte des gemmeurs est retenue par l'auteur, mystifiée, semblable au chant des sirènes. On assiste dans ce texte à une folklorisation du milieu. Le sentiment rousseauiste de recherche d'une nature vierge, caractéristique de l'époque moderne, et la volonté de se transporter dans une société primitive des origines y transparait fortement.

En 1908 ce sera le tour de Paul Margueritte de découvrir Hossegor, et à venir s'y établir définitivement en 1914. Maxime Leroy et Paul Margueritte se connaissent bien, car ils se retrouvent régulièrement à Paris aux réunions de l'Académie Goncourt. Nous pouvons également évoquer à l'époque la présence de Gaston Chérau autre académicien Goncourt, Etienne Rey, Serge Barranx, Charles Derennes, Maurice

Martin, Francis Planté ainsi que le célèbre Gabriele d'Annunzio. L'extrême passion des artistes pour le site les amène à la création d'une quantité impressionnante de textes et de peintures à l'origine d'une promotion nationale. Ce site s'invente et se construit progressivement dans les salons parisiens.

- **Le groupe d'Hossegor**

A partir de 1909 beaucoup d'amis artistes et autres rendent visite à Rosny Jeune ou à Maxime Leroy. Tous ces amis, non originaires des Landes se situent dans la mouvance du post-dreyfusisme, dans la lignée des droits de l'homme et du citoyen, ainsi que dans l'esprit du socialisme utopique et pratique des années 1900-1914. Dans ce petit groupe beaucoup militent dans les cercles de la libre pensée, du pacifisme et de l'internationalisme.

Ils veulent créer « un lieu privilégié pour une élite de la pensée, une sorte d'Atlantis Nova pour les artistes et les savants comme l'imaginait Francis Bacon » .( ref 10)

Pour les artistes du groupe d'Hossegor, la seule œuvre commune a été de considérer le paysage naturel du lac comme cadre et même comme source d'inspiration artistique et littéraire. Ici la demande de nature, correspond à une recherche de nature source d'inspiration et propice à l'introspection. Ces artistes seront également à l'origine de la naturalisation et de l'artialisation du paysage du lac. Cette démarche amène les artistes à regarder le paysage par la fenêtre imaginaire de leur regard, comme s'ils contemplaient un tableau.

Toute cette colonie demande progressivement à la commune de Soorts des parcelles de terrain afin d'y construire des villas et ainsi jouir de cette vue imprenable sur le lac d'Hossegor. Cet engouement fut à l'origine des premiers aménagements et de la construction des premières maisons. Nous pouvons reprendre à cette occasion les termes de Michel Chadefaud qui rapporte à ce sujet : «l'attribution du sens au lieu précédera voire annoncera l'investissement »( ref 11).

Des amis, des parents ou des connaissances des artistes sont progressivement venus demander à la commune de Soorts des concessions de terrains communaux dans le lieu-dit d'Hossegor. En s'établissant sur les bords du lac, ces nouveaux arrivants accrurent la valeur de ce site enclavé. Les principaux ouvrages sont menés sur des terrains situés en dehors du village, sur les bords du lac ou à proximité du canal dans le lieu dit d'Hossegor. Les rares maisons écartées du bourg s'alignent sur la rive Est du lac et les arrivants font construire des maisons toutes neuves. Vers 1910, un Hôtel s'ajoute au chapelet de villas construites au bord du lac ainsi qu'au petit groupe de villas établies sous les pins et qui deviendra le centre ville.

Vers 1910-1920, Capbreton est une petite station balnéaire, elle offre déjà depuis une trentaine d'années ses plages aux baigneurs. Ces derniers intéressés par les environs avaient pour habitude d'aller se promener le long du lac. Après enquête auprès du descendant d'un promoteur du site, il s'avère qu'à part les quelques artistes parisiens dont nous avons parlé plus haut, les propriétaires avaient des origines locales. Cependant ces derniers devaient être assez fortunés puisque des terrains d'une superficie avoisinant l'hectare leur étaient proposés. Toutes ces constructions désordonnées au début du siècle engendrent un développement anarchique qui marque le début du développement touristique de la station.

Tous ces projets d'aménagement ne pouvaient laisser insensibles les pionniers du site, soucieux de préserver leur nature sauvage.

### **152 : La phase associative : la Société des Amis du Lac.**

Rosny Jeune avec la collaboration de Maxime Leroy crée en 1905, l'Association des « Amis du Lac d'Hossegor ». Le bureau se compose d'hommes de lettres et des arts comme Rosny Jeune qui en est le président. Maxime Leroy en est le secrétaire général, les membres comptant Maurice Martin, Gabriel d'Annunzio, Francis Planté, Jean Rameau, Richard Octave Feuillet et Gérard Batbedat. Des élus locaux et des personnalités politiques se sont joints à l'association. Ce sont Paul Lahary ( Maire de Soorts), le Docteur Junquat ( Maire de Capbreton) et le Docteur Daraignez (sénateur des Landes). Par la suite elle accueillera également le Directeur des chemins de fer du Midi et Alfred Eluère, administrateur délégué des Hôtels et bains de mer d'Hossegor.

#### Quelle fut la portée de cette association ?

Tous ses membres sont attachés à la sauvegarde d'Hossegor. La valeur patrimoniale qu'elle attribue au site est avant tout un attachement à ce site remarquable comme nature à préserver des atteintes liées au développement du tourisme. L'Association jouera un rôle important dans la commune ainsi que dans le département des Landes. Ainsi elle lutte tout d'abord pour la sauvegarde du lac, obligeant la commune de Soorts à fixer et à consolider les perrés qui fixent les berges du lac. En 1912, elle parvient à faire dévier la voie ferrée de Labenne-Seignosse, puis en 1924, elle proteste contre le projet du ministère de la guerre de « transformer la côte gasconne en un immense champ de tir sans respect pour la paisible beauté des forêts et des lacs. » Le ministère de la guerre abandonnera et annulera son projet.

Si l'association parvient à faire échouer certains grands projets, elle ne s'opposera cependant pas aux projets d'aménagement relatifs à Hossegor. Elle participera même à la rédaction de certaines clauses du cahier des charges du projet d'aménagement. Cette attitude est due à son souci de participer au contrôle de la croissance d'Hossegor dont le départ fut assez anarchique. En outre elle compte déjà dans ses membres

des propriétaires fonciers intéressés par le développement de leur patrimoine, ainsi que des promoteurs en puissance qui ont déjà pris conscience du potentiel touristique d'Hossegor et qui attendent de faire une bonne opération financière. L'association contribuera jusqu'en 1935-1936, à l'animation culturelle de la station et à son embellissement. Elle cessera d'exister à l'arrivée de la seconde guerre mondiale.

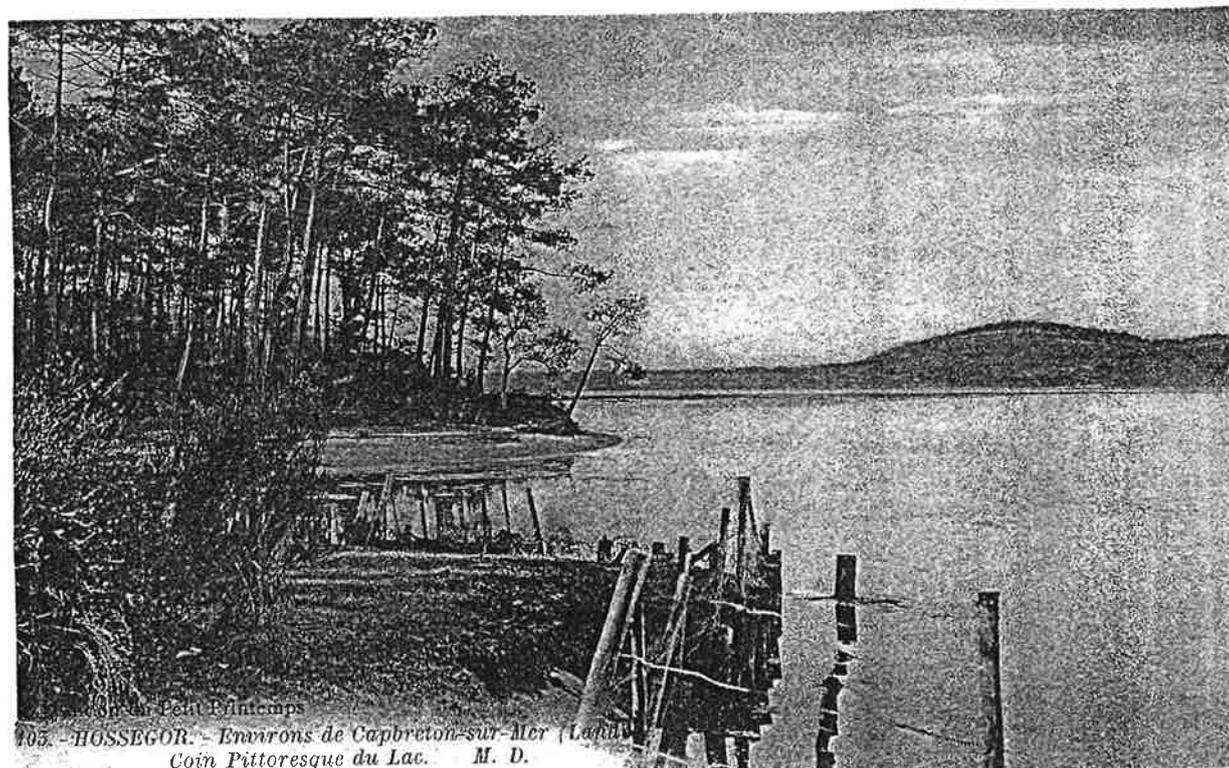
Les citoyens achètent petit à petit des terrains pour pouvoir venir goûter à la vraie vie. Cet afflux provoque le départ de « Rosny Jeune » qui part à la recherche d'un autre nouveau monde, vierge de toute empreinte humaine. Lorsque les promoteurs d'Hossegor arrivent en 1923 le « pionnier » a déjà fui pour la pointe de l'Arcouest dans les Côtes du Nord.

## Le Lac hier



Capbreton. Photo Lafont

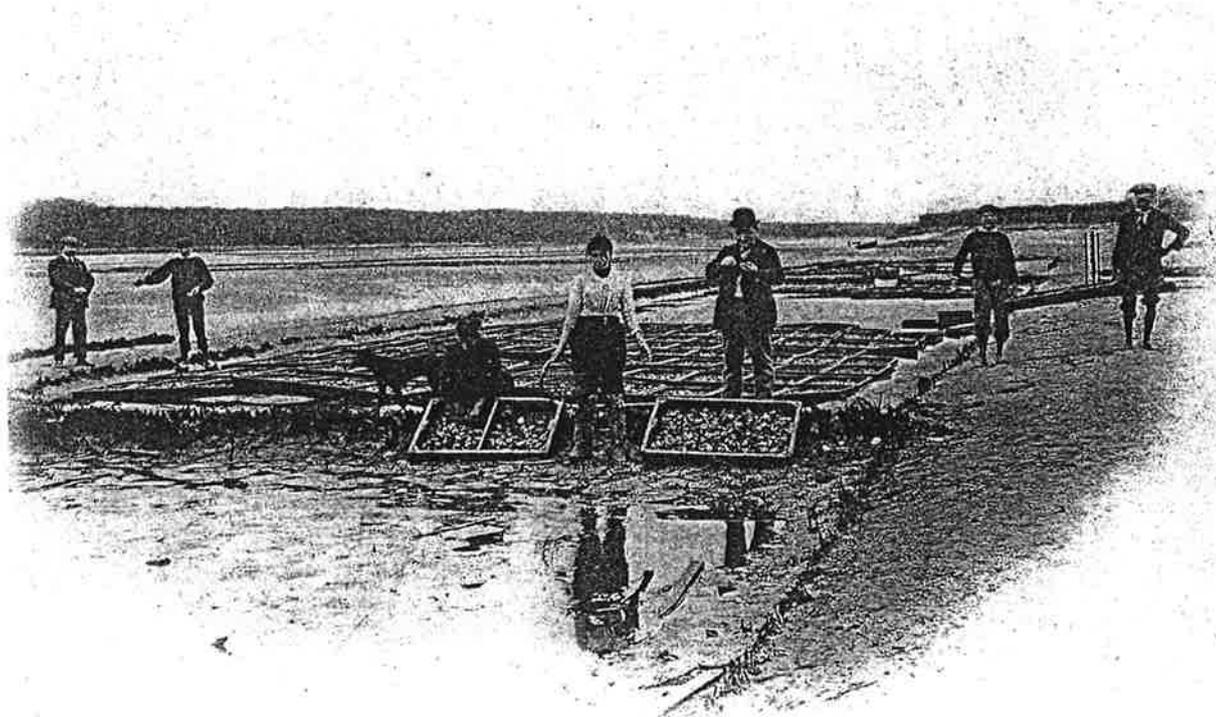
La Côte d'Argent - HOSSEGOR — 17. Les Joutes sur le lac marin



103 - Le Petit Pântemps

103 - HOSSEGOR - Environs de Capbreton-sur-Mer (Lac)  
Coin Pittoresque du Lac. M. D.

*Le Lac hier*



CAP-BRETON. - Parcs à huîtres - Clayères - A. M., Photo

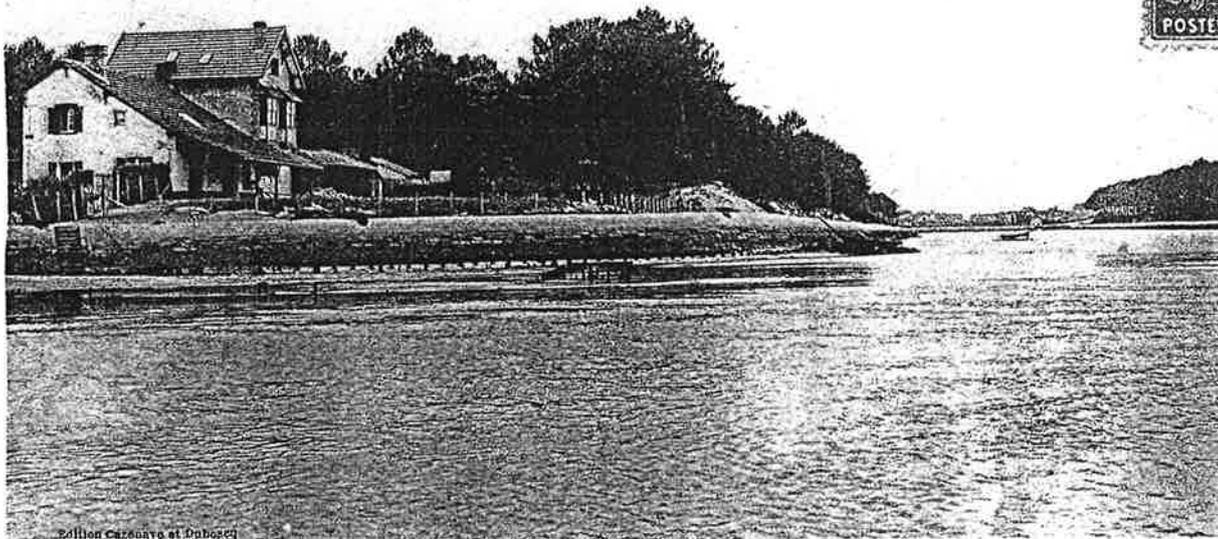


CAP-BRETON (Landes) — Pêche sur l'Etang d'Hossegor

## Le Lac hier

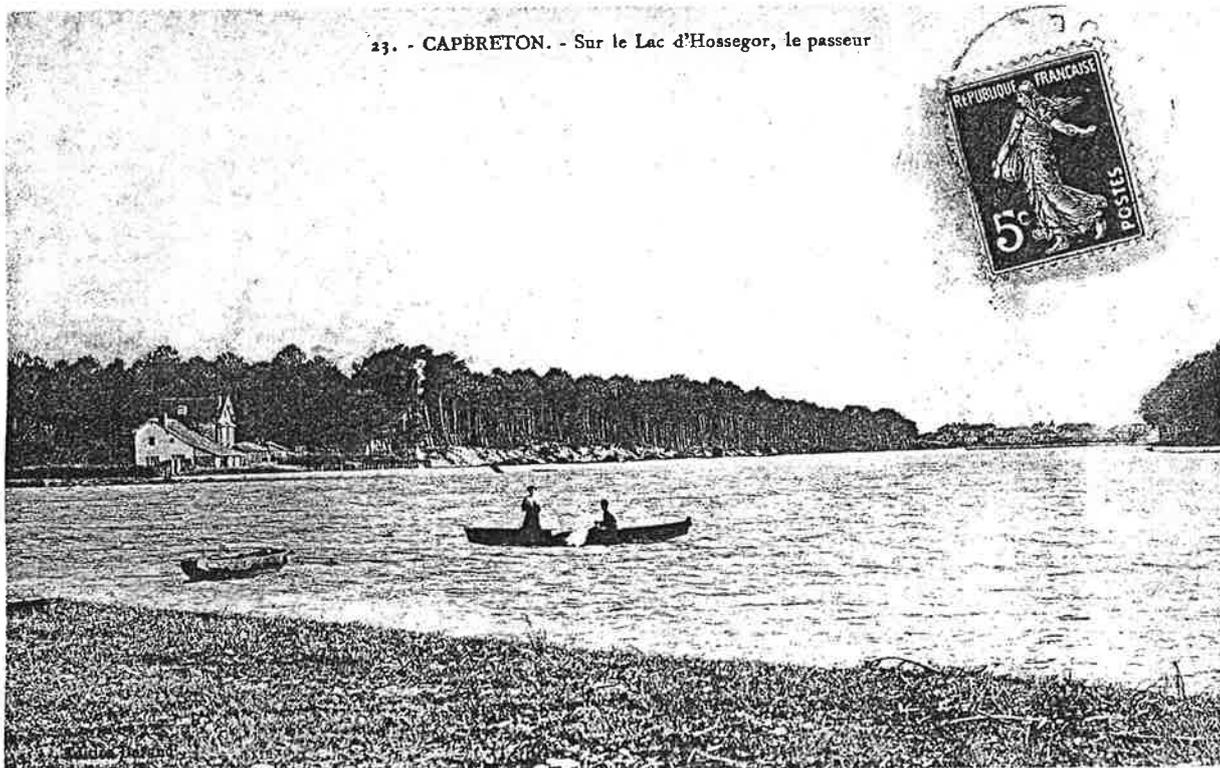
« LA COTE D'ARGENT »

CAPBRETON-PLAGE — Canal de Hossegor et Maison de Rosny



Edition Carasso et Dubocq

23. - CAPBRETON. - Sur le Lac d'Hossegor, le passeur



## **16. Le lac, station nautique et le modèle touristique.**

Face à ce potentiel touristique évident, la commune entame l'aménagement progressif du site. Elle acquiert les derniers terrains bordant le lac, propriété de l'Etat. La guerre de 14-18, met un frein important au développement d'Hossegor et c'est en 1923, sous la direction d'Alfred Eluère, que l'urbanisation d'Hossegor est vraiment lancée.

La période qui va de 1923 à la deuxième guerre mondiale, est la période faste de la commune et celle de la réalisation de la station.

Il est utile de resituer ici Hossegor dans le dispositif balnéaire atlantique, ce qui permet de mieux comprendre le grand mouvement d'aménagement touristique dont Hossegor fait partie.

Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, les débuts balnéaires de la côte atlantique se concentrent sur deux pôles. Arcachon est lancée par la compagnie des chemins de fer du midi et Biarritz est lancée grâce aux séjours du couple impérial. Les années vingt sont celles de la deuxième vague engagée avant la première guerre mondiale et qui se prolonge pendant l'entre deux guerres. C'est au milieu d'un grand phénomène d'aménagement, qu'Hossegor se développe en tant que station balnéaire à la mode. Cependant Hossegor ne fait pas partie de cette nébuleuse que forment les stations de la côte landaise girondine et dont l'épicentre est Arcachon. Elle ne fait pas partie de sa zone d'attraction et de ses hiérarchies sociales. Le littoral landais, ne connaît encore pas un développement important mis à part Mimizan Plage qui en est à ses débuts. Hossegor et Capbreton qui se situent à l'extrême sud du littoral landais sont en revanche très proches du pôle biarrot et l'appartenance d'Hossegor au dispositif socio-balnéaire de cette zone d'attraction est évidente. Durant l'entre deux guerres, Biarritz est à son apogée. C'est une des premières stations mondaines d'Europe et du monde. Son influence se propage sur Anglet, Bidart, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye vers le sud et provoque indirectement le lancement d'Hossegor et de Capbreton sur la Côte sud des Landes.

### **161. La mutation de l'Eden des écrivains en un site balnéaire et sa divulgation.**

Elle est le fait de quelques hommes et en particulier d'un promoteur, **Alfred Eluère** qui conçoit le projet, construit les principaux établissements et en organise l'animation. Le Maire de Soorts-Hossegor, Paul Lahary, conquis par les projets, soutient ses entreprises. Maurice Martin dont l'aide a été essentielle, ainsi que Maxime Leroy restent plus discrets. Ils continuent à vanter la station par l'intermédiaire des Amis du Lac.

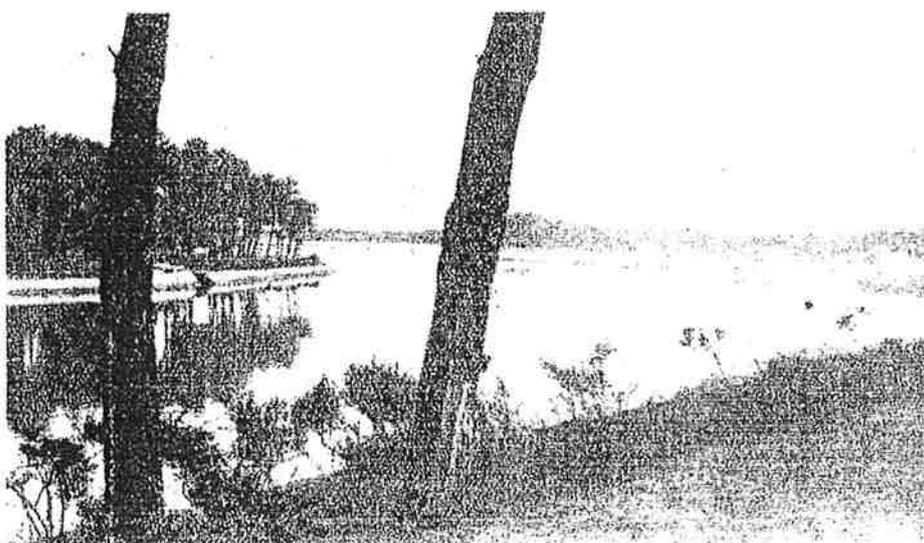
Aimé Meunier Gaudin et Alfred Eluère créent en 1923 la Société immobilière artistique d'Hossegor. Aimé Meunier Godin est le Président et Alfred Eluère le directeur Général.

Côte d'Argent  
landaise

**HOSSEGOR**

Côte d'Argent  
landaise

A côté de Capbreton sur Mer — A 20 kilomètres de Bayonne-Biarritz.  
A 4 heures de Bordeaux en chemin de fer (grande ligne Bordeaux-Bayonne jusqu'à Labenne et petite ligne Labenne-Capbreton-Hossegor-Seignosse : gare d'Hossegor en pleine ville, à 10 kilomètres de Labenne).  
A 180 kilomètres de Bordeaux en auto, routes excellentes.



Uchle LAFONT (Capbreton)

LE CANAL ET LE LAC MARINS D'HOSSEGOR

Hossegor! Site le plus beau de toute la Côte d'Argent landaise, unique même par sa topographie sur les rivages français.

Hossegor! Son lac marin communiquant avec l'Océan et situé en pleine forêt de grands pins, parmi les genêts, les mimosas, les arbousiers, les bruyères, etc. ! Flux et reflux à chaque marée.

Hossegor! Ses deux jolies rivières : le Boudigau et le Bourret.

Hossegor! Ses grandes dunes littorales (vue admirable sur Biarritz et tout le fond montagneux du golfe!).

Hossegor! Ses villas artistiques cachées dans la forêt magnifique.

Hossegor! Nom romantique, flamboyant, célèbre depuis les séjours et les apologies des Gabriele d'Annunzio, des J.-H. Rosny, des Edmond Rostand, des Paul Marguerite, des Jean Rameau, des Charles Derennes, etc.

Hossegor! Vision de beauté qui enthousiasma la reine Nathalie de Serbie, Edouard VII et autres souverains.

HOSSEGOR est en pleine transformation et va devenir, dans ce site à la fois sylvestre et marin, une *station estivale et hivernale incomparable*, par sa flore et son climat merveilleux, sous les effluves tempérés du Gulf-Stream. Très nombreuses villas en construction. Plan de ville impressionnant de beauté artistique. Eau, électricité.

Pour les terrains et tous renseignements, s'adresser aux bureaux de la  
**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ARTISTIQUE D'HOSSEGOR**  
à HOSSEGOR même, commune de Sports-Hossegor (Landes)  
ou à PARIS, au Siège social, Rue de Malte, 35 (XI).

**Affiche des années vingt destinée à la promotion d'Hossegor**  
Source J. et J-P Prat, Hossegor d'hier

Alfred Eluère peut être considéré comme le créateur d'Hossegor. Il est à la fois idéaliste et pragmatique. Assez sensible pour aimer et comprendre le site, visionnaire pour dépasser les contingences et réaliste pour s'assurer les conditions de réussite. C'est un homme de terrain et de relations et il va s'établir dans la commune pour y jouer un rôle central pendant de longues années. Quand il arrive à Hossegor il a trente ans. Né en 1893 dans un village proche de Saumur, il est fils d'un employé de commerce. Il a déjà une expérience de lotissements car il a mené à bien la réalisation d'un lotissement à Rayol dans le Var. Il a commencé à tisser un réseau de relations utiles grâce à son adhésion au parti radical et son engagement dans la Franc-maçonnerie ; réseaux qui lui ouvrent beaucoup de portes. A trente ans son passé est déjà prestigieux et il s'en sert. Il a été un champion de sport exceptionnel, athlétisme, boxe, cyclisme, tennis, aviron, rugby, et de tous ces sports c'est le rugby qui le passionnera le plus longtemps, lui donnant une notoriété nationale, faisant de lui un homme public. Il faut souligner que dans le sud-ouest le rugby est une « religion », et la notoriété d'Alfred Eluère dans ce sport fut une aide très appréciable dans le développement de ses affaires. Pendant la guerre, Eluère s'est aussi distingué dans des faits d'arme comme capitaine d'infanterie, ce qui lui a valu d'être fait chevalier puis élevé au grade d'officier de la légion d'honneur.

## 162. Les instruments du développement de la station

Pour que la réalisation d'Hossegor soit parfaite, et que les lotissements soient un succès, la station s'est appuyée sur deux stratégies ; la publicité et l'utilisation de sociétés immobilières.

Pour ce qui concerne la publicité, toute une communication est mise en place autour du lac et une gazette rapporte en 1928 : « Le lac constitue vraiment le bassin idéal pour le nageur débutant et inexpert car il permet, suivant la hauteur de la marée, d'alterner la natation comme la marche, et de s'initier sans danger à la pratique de la natation. Par marée haute, le lac permet, grâce aux installations spéciales dont il est pourvu, la pratique de la natation sportive et des plongeurs, ainsi que le démontrent, chaque saison, les grandes fêtes nautiques qui s'y déroulent avec la participation de nos meilleurs nageurs français. »

On peut remarquer que dans ce passage, le lac est instrumentalisé comme objet de loisir. Comme dans toute bonne opération de promotion touristique, on anticipe la demande sociale de nature d'un lac terrain de jeu et d'activités sportives.

### **1621 :L'opération de promotion du site par la création d'un slogan et d'un style : « La station des sports élégants »**

Avec l'aménagement du golf et du Sporting-Casino, les promoteurs du site, tout comme la municipalité, jouent aussi la carte du sport mondain et attribuent à la station la qualité de « Station des sports élégants ». Tout est fait pour y recevoir une clientèle huppée, le golf, le sporting club, les régates sur le lac, offrent des possibilités de loisirs raffinés à une élite en quête de divertissement. Le sport devient en vogue après la première guerre mondiale, car on veut penser à autre chose, aller de l'avant et oublier la guerre. Cet engouement se confirme avec les Jeux Olympiques de 1924 puis avec le développement du tennis. Ce dernier est devenu grâce aux Quatre Mousquetaires, le sport à la mode par excellence. Pour obtenir un corps sain, le sport est considéré comme étant le complément indispensable des vertus thérapeutiques de l'air marin ; ce qui correspond totalement aux théories hygiénistes développées par Meunier Godin. En ajoutant au Sporting un Casino, Alfred Eluère, comme le précise Claude Laroche « fait cohabiter sous la même enceinte le jeu, avec toutes les connotations corruptrices qui s'y attachent, et le principe rédempteur de la régénération par le sport (ref 12).

### **1622 : Les Sociétés Immobilières**

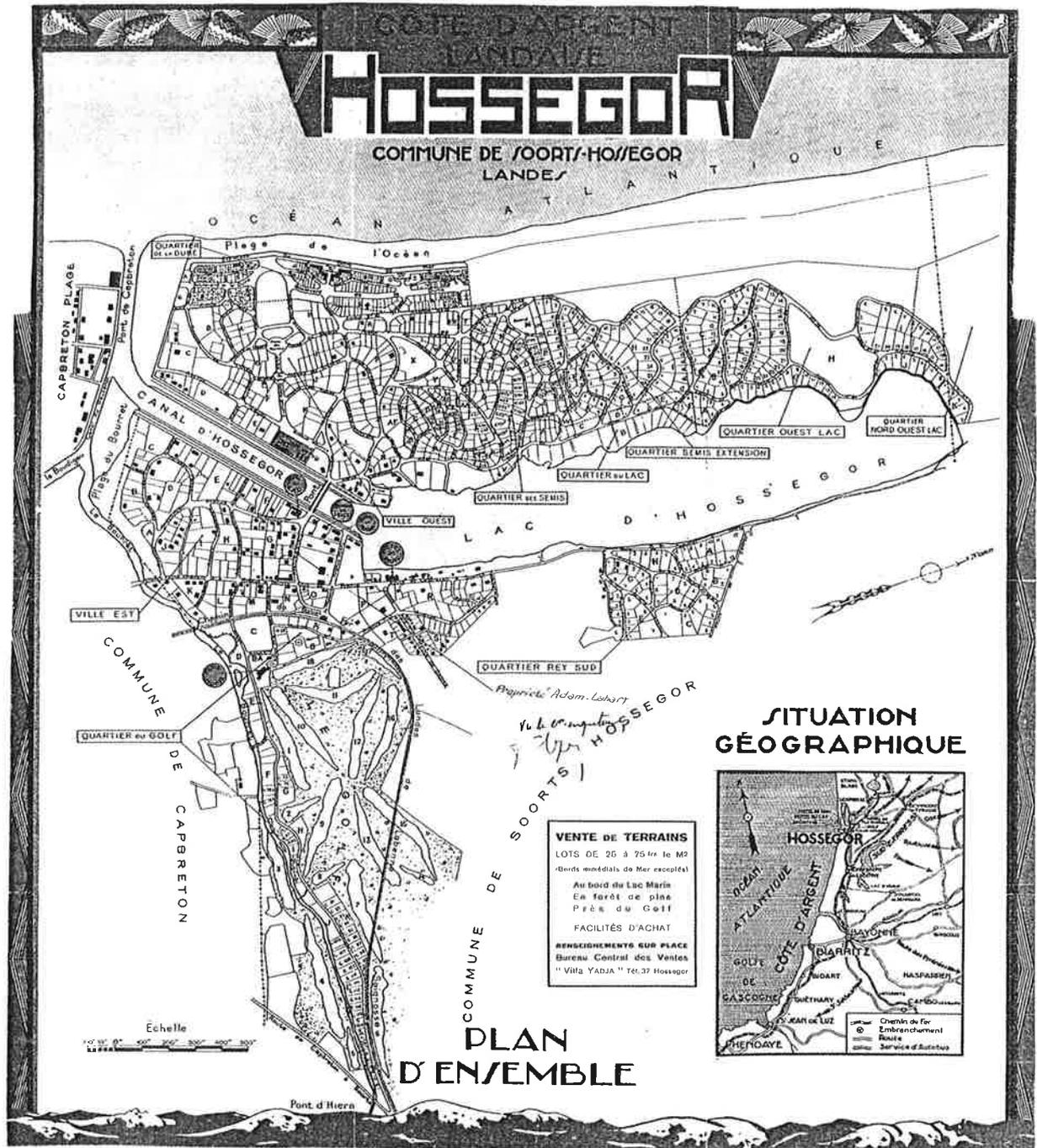
A la suite des décrets ministériels de 1922, 1923 et d'un arrêté préfectoral du 27 janvier 1923, les concessions de terrains sont accordées à la « Société immobilière Artistique d'Hossegor », dont Aimé Meunier Godin et Alfred Eluère sont les dirigeants. La raison sociale de cette société allie les qualificatifs « immobilière » et « artistique », attestant la récupération par les promoteurs de l'image de marque artistique du site à des fins de marketing artistique. Cette société sera absorbée en 1926 par la « Compagnie d'entreprises immobilières pour l'Aménagement et l'extension des villes » et prendra le nom en 1930 de « Compagnie d'Entreprises immobilières et industrielles ». Entre temps a été créée la S.H.B.M.H (Société des Hôtels et des Bains de Mer d'Hossegor) dont les objectifs sont l'achat, la construction, l'aménagement et la vente de tous les hôtels, casinos, théâtres, magasins, villas, établissements de bains et de jeux divers de toute nature. La S.H.B.M.H. sera chargée de la construction du Sporting-Casino et de ses terrains de tennis ainsi que du terrain de golf. Les sociétés immobilières ont peu à peu perdu leur caractère artisanal et poétique pour devenir de véritables entreprises d'aménagement et de développement.

Alfred Eluère, après avoir quitté en 1931 ses fonctions au sein des sociétés immobilières créatrices de la station, deviendra en 1935 maire de Soorts Hossegor et le restera jusqu'en 1972 ce qui apportera une grande stabilité institutionnelle à la commune. Alfred Eluère conservera

également une importante activité d'homme d'affaire tout au long de sa vie.

La récession des années 30 fait fuir les clients très aisés ayant subi des revers de fortune à l'occasion du krach boursier. Elle sera remplacée partiellement par la clientèle des congés payés nettement moins prestigieuse, mais abondante. A cette époque Alfred Eluère, de sensibilité socialiste, montre un grand intérêt pour la grande masse laborieuse du Front Populaire. Il est le témoin de cette grande mutation qui verra Hossegor passer d'un tourisme d'élite à un tourisme de masse. Mais cette tendance n'est pas propre à Hossegor elle est générale. D'ailleurs la venue à Hossegor d'un plus grand nombre corrèle parfaitement avec les aspirations saint-simoniennes de Maxime Leroy. La commune persiste cependant dans son désir d'aménagement touristique. Cependant la seconde guerre mondiale modifiera fondamentalement les objectifs d'aménagement.

*Le site et les différents lotissements au début des années trente*



Les quartiers Ville Est et Ville Ouest sont lotis à partir de 1923.

Celui des Semis à partir de 1927.

Ceux de la Dune (comprenant le front de mer) et du Golf démarrent vers 1927-1929. Puis dans les années 1930-1932, la station étant en plein essor et n'ayant pas encore répercuté les premières attaques de la crise de 29, sont lancés les quartiers Lac, Semis extension, Ouest Lac, Nord Ouest Lac, entre lac et mer, et Rey Sud, sur la rive est du lac. La construction de la voirie se fait conformément au cahier des charges en suivant une sinuosité qui évite les lignes droites et contourne les dunes en empruntant les parties basses, les parties hautes étant plutôt réservées aux lots.

### 1623 : L'opposition d'Alfred Eluère au classement du lac.

Dès 1942 la « commission départementale des sites et paysages » voulait déjà classer les rives du canal et du lac en sites naturels. Alfred Eluère, alors maire de la Ville, s'y opposa farouchement. Dix ans plus tard la même proposition est réitérée car le lac d'Hossegor fait partie de la sélection d'étangs landais susceptibles d'être classés. Alfred Eluère, toujours maire et toujours influent, parviendra encore à empêcher ce projet. La commune d'Hossegor a toujours résisté à ces différents projets de classement pour préserver ses projets de développement touristique. Cependant, son respect pour le lac et sa volonté de le conserver en tant que site de nature remarquable a toujours été au centre de ses préoccupations.

Au cours des décennies, l'entretien du lac a toujours été assuré, cependant l'érosion marine creuse le lit du canal, fragilise les enrochements ainsi que les fondations des perrés protégeant les berges. A marée basse, le lac est vide et son aspect ne correspond pas à l'idée de belle nature ordonnée domestiquée qui correspond aux besoins de l'époque. En 1959 est construite une digue Nord au niveau du port de Capbreton, de 210 mètres de long. En 1964, un seuil est aménagé dans le canal, permettant suivant la requête d'Alfred Eluère, « le maintien d'un vaste miroir d'eau dans le lac à marée basse ».

Au début des années 1970, la politique municipale d'aménagement prend de nouvelles orientations, le départ d'Alfred Eluère, qui a démissionné de son mandat de Maire, ainsi que les premières commissions d'aménagement d'Etat permettront de poursuivre le développement d'un tourisme de masse.

En 1963, l'Etat a créé la D. A. T. A. R ( Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Dès les années 1970 il décide d'aménager la côte aquitaine, et c'est la M.I.A.C.A. (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine), qui en a la mission. De gros crédits d'aménagement sont octroyés par l'Etat, permettant ainsi d'engager d'importants travaux sur le lac. Cette grande phase d'aménagement du littoral aquitain amène les décideurs locaux à penser le développement de la station dans une dynamique qui dépasse le cadre du territoire communal. La prise de conscience naît qu'on ne peut pas être un îlot par rapport aux grandes mutations qui se produisent à l'extérieur. La création du port de plaisance de Capbreton redonne un nouvel élan aux villes de Capbreton et Hossegor.

Les successeurs d'Alfred Eluère (Jean-Claude Weber de 1972 à 1983 puis de 1987 à 1992, Guy Cotis de 1983 à 1987 et Pierre Dussain depuis 1992) poursuivront le développement de la station.

## **17. Le lac espace économique et les contraintes du tourisme de masse**

### **171. Les nouveaux usages pour un lac devenu espace ludique**

Nous avons vu précédemment que l'utilisation première du lac se fit par les ostréiculteurs, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. Les pêcheurs sont également venus exploiter le site. Durant les années folles des activités nautiques comme les joutes de bateaux, ont un réel succès. Les plages du lac ont toujours su attirer les amateurs de soleil et de baignade l'été, ainsi que les promeneurs amoureux de nature ensauvagée par la venue des oiseaux migrateurs l'hiver. Ces plages sont au nombre de cinq. On en trouve trois sur la rive Ouest soit en partant du sud, la plage des chênes-lièges, la plage Blanche et la plage des Hortensias ; une à l'Est, la plage du Parc. Ces plages sont anciennes leur physionomie a quelque peu changé au cours du siècle, des remblais de dragage sont parfois venus les agrandir, et les énormes travaux d'approfondissement du lac à sa partie Nord, qui ont eu lieu de 1960 à 1963, ont permis de créer une nouvelle plage sur la partie nord-est, la plage du Rey.

Trois clubs de plage ouverts deux mois par an accueillent les bambins venus en villégiature. Une location de pédalos et de dériveurs, située sur la plage du Rey, contribue à la fonction ludique du lac en été. Le ski nautique se pratique aussi en pointillé au fond du lac. Ce sport est assez peu apprécié par les riverains et les autres plaisanciers, car il est le privilège d'une trentaine de pratiquants qui skient parfois au milieu des bateaux, voiles et pédalos perturbant ainsi la qualité environnementale du site.

Il faut noter que ces activités nautiques ne concernent que les deux mois de congés d'été. De la deuxième semaine de juillet à la troisième semaine d'août. Fort envahissantes pendant cette période de pointe elles ont une influence intéressante sur l'économie locale, mais un assez faible impact sur l'écologie du lac.

La pêche à pied attire de nombreuses personnes. Certains pêcheurs de Capbreton et d'ailleurs viennent débusquer sous la vase au jusant, des vers de belle qualité et en grande quantité.

Cette pratique est très contestée car elle génère des trous dans la couche de sédiments du lac, susceptibles de provoquer des accidents auprès des promeneurs et pêcheurs. L'incidence de cette pratique de pêche sur la dégradation du lit du lac n'a pas été scientifiquement prouvée.

### **172. Le lac, ressource pour les ostréiculteurs.**

Comme nous l'avons vu plus haut, l'ostréiculture s'est développée rapidement à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et on peut considérer qu'elle fait partie du patrimoine d'Hossegor. A cette époque les parcs occupaient de façon anarchique la majeure partie des rives du lac. Tout au long du siècle cette activité va péricliter, et dans les années 1980 ne concernera

que le fond du lac. Les huîtres sont une ressource complémentaire pour les restaurateurs qui ont pignon sur lac et proposent une dégustation de leur production sur leur carte de restaurant. La demande en huître croît vers les années 1980, et les anciens parcs à huîtres sont re-colonisés. En 1992, l'IFREMER recommande le regroupement des parcs le long du perré sud sur la rive est, car le courant y génère une oxygénation supérieure à celle estimée au fond du lac. Le déplacement de ces derniers est effectué en 1995. A la même date, la réglementation européenne impose aux ostréiculteurs un bassin d'affinage en eau stérile pour les huîtres destinées à la consommation, les eaux du lac étant classées en catégorie B. Cet équipement est installé au bout du lac.

Les huîtres du lac sont à l'origine de micro-conflits, les opposants trouvent les parcs inesthétiques. D'autres constatent que les coquilles se retrouvent dans tout le lac, car il peut y avoir des colonisations sauvages et ces coquilles sont des lames saillantes dangereuses pour les pieds des enfants, et les véliplanchistes.

## 18. L'évolution sociale d'Hossegor

### 181. Les logiques d'action et la justification de nos actions

Dans son article intitulé « Les cités du littoral, le littoral dans tous ses états », (ref 13) Bernard Kalaora étudie les différentes représentations de la nature littorale. Il distingue ainsi plusieurs « cités de nature » et utilise différents principes de légitimité pour défendre ces dernières. Les processus de protection sociale de la nature sont ici pris en compte, selon une typologie empruntée à Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur livre « De la justification, les économies de la grandeur » (ref 14). On trouve ainsi, la nature industrielle, la nature marchande, la nature inspirée, la nature de renom, la nature civique, la nature domestique; chaque concept étant régi par une rationalité qui lui est propre.

Quels sont donc ces valeurs et intérêts, en bref les raisons d'agir dont les acteurs se réclament pour conduire leur action ? Un moment privilégié pour révéler les raisons d'agir est selon L. Boltanski, celui où les acteurs **entrent en conflits**, et doivent justifier leurs actions, trouver des arguments, des justifications à leur conduite.

Dans la préface du livre de Gérard Maignan intitulé : Autrefois Hossegor (ref 4), Alain Juppé exprime son attachement au site d'Hossegor et à son lac en ces termes: « Hossegor, pour moi, c'est d'abord un rêve d'enfance. Lorsque j'étais petit Montois, mes vacances eurent pour nom Vieux Boucau, Hendaye, Biarritz, Capbreton... Mais je rêvais d'un autre territoire de jeu : un lieu mythique, entrevu au-delà du canal dont je fréquentais la rive sud. Un lieu différent, « chic » me disait-on, où mes parents s'aventuraient rarement pour de prudentes promenades. Je suis opiniâtre, je finis enfin par les convaincre que c'était là qu'il fallait enfin poser nos pénates. Je me souviens du bonheur que j'éprouvai lorsque le terrain fut choisi. Au bord du lac, un peu étroit et biscornu certes, mais à égale distance du centre et de la plage. La maison du lac devint alors le lieu du bonheur le plus simple et le plus vrai : le bonheur familial. Maison ensoleillée par le rire des enfants, maison d'été mais aussi maison de Noël de Pâques, du 15 août, fête de toutes et de tous les « Marie » de la tribu. Bref l'endroit où se partage l'essentiel : être ensemble, grandir ensemble, vieillir ensemble... jusqu'aux dernières photos de mon père amaigri, creusé par la maladie mais qui continuait à nous parler de ses projets pour ce prochain été qu'il ne connaîtrait pas. »

La logique de justification que l'on peut rapprocher de cet extrait relatif à la valeur patrimoniale attribuée au site d'Hossegor peut s'associer à la « cité domestique » ; le principe de référence est le principe paternel (logique domestique). Dans ce cas la relation sociale la plus valorisée est une relation durable reposant sur la confiance, le voisinage, la connaissance, la sagesse des ancêtres...

La nature domestique se définit par référence à la succession des générations. L'anonymat des lieux est rejeté au profit de la localité et de la particularité.

Alain Juppé, originaire de Mont de Marsan, est assez représentatif d'un certain type de trajectoires résidentielles. J'ai pu interroger plusieurs familles installées sur les bords du lac et ai constaté que nombreuses sont les familles de la région qui vinrent s'ancrer après guerre à proximité du lac. Béarnais, basques et landais, ont l'immense privilège de vivre à proximité du littoral, et avoir un pied à terre puis une maison de famille dans les Landes ou dans le Pays basque n'est pas chose rare. L'investisseur est souvent celui qui dans la famille a réussi ; un entrepreneur, une profession libérale, et l'objet de l'investissement et de tous les rêves attire comme un aimant le reste de la famille. Il faut noter que dans le Sud-Ouest, les familles sont encore souvent de structure traditionnelle. Les grands-parents, parents, enfants et petits enfants cohabitent aisément ensemble pendant les vacances. Ce qui explique aisément la persistance de ces valeurs patrimoniales d'attachement à un lieu et le désir de le préserver pour les générations futures.

#### **182. La justification des résidents et l'exploration des mêmes.**

L'association des propriétaires de Soorts- Hossegor (S.P.S.H.) procède de cette logique domestique développée plus haut. L'association est née de l'inquiétude que firent naître les immeubles que l'on érigea en 1992 le long de l'avenue du Touring Club de France. Elle craint une dérive de l'urbanisme communal susceptible de défigurer la commune. L'Association a aussi comme ambition de rallumer le flambeau de la Société des Amis du Lac. Elle tient sa première assemblée générale sur l'initiative de grandes familles qui viennent à Hossegor depuis très longtemps. Ces familles se distinguent et se justifient par l'ancienneté de leur propriété, cultivent une certaine nostalgie des étés et vacances de la belle époque, et entretiennent les liens qui s'y sont créés. Ce sont ces familles qui ont fait l'Hossegor d'avant guerre, ce sont les de Chassy, les Delas, les Loubens, les Labrit et d'autres qui y ont construit des propriétés qui ont donné à la station son style et sa réputation. Et c'est à cette époque qu'elles sont attachées.

L'ambition de cette association est de faire partager ses idées à ceux qui aiment le site, et tiennent à conserver la qualité des zones résidentielles. L'association organise des débats et conférences de nature écologique. Son objectif est de créer des liens entre le lac, le site d'Hossegor et les familles. Elle invite les grands-parents accompagnés de leurs petits enfants à explorer les rivages du lac et y découvrir ses richesses naturelles. Elle dénonce aussi les outrages que l'homme a fait subir à cette lagune. Elle suscite et entretient l'attachement des riverains à la valeur patrimoniale du lac. Les propriétaires ont en commun la volonté de protéger et de conserver le lac et indirectement leur patrimoine

immobilier. L'origine des propriétaires est diverse. Le premier groupe est constitué de résidents secondaires. Ils sont les plus nombreux et certains vivent en pointillé entre la ville proche où ils travaillent et leur lieu de villégiature. Ce sont des commerçants, des entrepreneurs, des cadres de l'industrie. Ils viennent de Paris, de Toulouse de Bordeaux et nombreux sont les Landais et résidents des départements pyrénéens : Mont de Marsan, Dax, Pau, Tarbes, qui se rendent sur le lac presque tous les week-ends de l'année quel que soit le temps et la saison.

Le second groupe est constitué de nouveaux installés venus vivre leur retraite à Hossegor. Leur nombre grandit rapidement et dépasse les 500 en 1994.

La fusion de ces deux catégories se fera sous l'égide de Gilles de Chassy, président de l'association.

La S.P.S.H. met en place assez rapidement des commissions et engage un travail de réflexion et de proposition important au niveau local. On peut déjà citer ici la commission lac qui jouera un rôle considérable dans le jeu des acteurs intervenant au niveau de la gestion du lac. La S.P.S.H. s'est imposée comme étant le premier groupe actif de la société civile hossegorienne, qui a cherché à établir un contre pouvoir face aux mesures ou « non-mesures » prises par les acteurs spatiaux (Collectivités Territoriales, Etat) intervenant dans la gestion du lac.

### 183. Ce qu'Hossegor est devenu.

Depuis les années 80, la population a augmenté et vieilli. L'amélioration des routes et le développement du TGV, ont réduit les distances. Avec le raccourcissement des trajets, l'intérêt d'Hossegor s'accroît. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) recensait 3390 habitants lors du dernier recensement de 1999 à Soorts Hossegor.

Le tableau suivant donne l'évolution de la population de Soorts-Hossegor entre 1793 et 1999 (source : mairie d'Hossegor) :

| Année | Nombre d'habitants |
|-------|--------------------|
| 1793  | 197                |
| 1831  | 308                |
| 1876  | 339                |
| 1886  | 386                |
| 1896  | 421                |
| 1906  | 401                |
| 1921  | 404                |
| 1926  | 429                |
| 1931  | 921                |

| Année | Nombre d'habitants |
|-------|--------------------|
| 1936  | 979                |
| 1946  | 1175               |
| 1954  | 1358               |
| 1962  | 1755               |
| 1968  | 2071               |
| 1975  | 2275               |
| 1982  | 2544               |
| 1990  | 2829               |
| 1999  | 3390               |

Depuis trente ans, il y a 1319 habitants de plus dans la commune. La balance naissances /décès étant déficitaire, la croissance est due à l'immigration régionale. Le Sud-Ouest, très en vogue, attire un nombre croissant de candidats à l'installation. Les Landes attirent par leur espace, les pins, le littoral, la tranquillité et la sécurité. Hossegor possède beaucoup d'attraits pour attirer les actifs qui travaillent dans la région et viennent s'y installer. Ce sont souvent des personnes jeunes et des familles avec enfants.

Si les activités liées à la fréquentation du littoral sont sensiblement restées les mêmes tout au long de ce siècle, il en est une qui s'est imposée en cette fin de siècle comme sport à la mode, le surf. Sport de glisse, sport à risque, il correspond au besoin d'évasion et de liberté que réclament les populations les plus jeunes. Le « spot » de la plage des Gravières à Hossegor est un des meilleurs du monde et attire tous les ans lors de la compétition « Rip Curl Pro », une foule sans cesse grandissante. L'engouement pour ce sport a favorisé le développement sur le territoire d'Hossegor d'une véritable industrie du surf et du sport de glisse en général. Les fabriques installées dans la zone industrielle d'Hossegor, ainsi que les magasins de distribution que l'on retrouve au centre ville, emploient environ deux cent personnes. Toute cette population participe au renouvellement de la société hossegorienne, et l'on apprend parfois sur le bulletin municipal qu'une landaise s'est mariée à Hossegor avec un australien (surfeur sans doute).

Les retraités -et pré-retraités- viennent aussi gonfler le flot des migrants. Si ces arrivants augmentent la population locale, ils la vieillissent aussi. Ils sont issus du milieu des cadres et professions libérales et ont un pouvoir d'achat élevé. Ils sont attirés par les atouts d'Hossegor ; son golf, sa ville jardin, son climat marin ainsi que par le port de Plaisance de Capbreton Ceci a une incidence sur le coût de la vie à Hossegor et aussi sur l'immobilier dont les prix ne cessent de croître.

Ainsi surf et activités traditionnelles cohabitent harmonieusement, deux mondes se croisent et apprennent à se connaître. On peut préciser d'ailleurs qu'au sein d'une même famille, on peut rencontrer à la fois des golfeurs, des pêcheurs et des surfeurs. Ils ne font pas toujours partie de la même génération, mais ils ont en commun leur attachement pour Hossegor.

*Le Lac aujourd'hui*



*Le Lac aujourd'hui*



## 19. L'impact de la dimension environnementale

Face au lac, les comportements changent, le rapport homme nature évolue et il m'a semblé opportun de faire un rappel relatif à cette mutation.

Aujourd'hui la tension rousseauiste peut encore nous séduire, car nous avons besoin de la modernité pour pouvoir encore nous émerveiller devant « le beau paysage » que nos ancêtres ont su créer pour notre regard et notre jouissance. Ce fut le cas du lac d'Hossegor qui au début du siècle était goûté comme un beau paysage et qui aujourd'hui encore suscite l'émerveillement.

De nos jours la demande sociale réclame une nature authentique et plus seulement du pittoresque. (ref 15) Pour satisfaire cette demande, les pouvoirs publics doivent repenser le statut de la nature, et répondre à la question suivante : de quelle nature voulons-nous ?

. L'évolution des sciences a favorisé le développement de l'écologie et l'étude des biodiversités. Le « jardin planétaire » renvoie à une représentation collective et systémique du monde nous amenant à une prise de conscience de sa finitude et de sa fragilité. (ref 16)(ref 17) Depuis les années 70, nous assistons à l'émergence de l'environnement comme phénomène de société ; La victimisation de la nature (ref 18), le désir de purification de la vie publique amènent les institutionnels à repenser leur politique d'aménagement. De prédateur, l'homme est devenu protecteur. De façon concomitante, le législateur a pris conscience de la menace réelle qui affectait la planète et la nature s'est vue de ce fait conférer des droits comme la loi sur l'eau la loi sur l'air, la loi montagne.

Pour ce qui concerne le territoire littoral, cette reconnaissance de la nature comme milieu biologique et humain fut très tardive en France. Les problèmes de conservation du littoral n'ont été pris en compte qu'à partir des années 70. En France, l'absence de toute doctrine organisée sur ce territoire, avant la promulgation de la loi « littoral » de 1986, attestait fort bien l'impossibilité de penser la polyvalence de cet espace.

Sur la base du rapport Piquard (1973), le gouvernement a décidé en 1975 la création du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres (ref 19).

L'image de carte postale d'un littoral linéaire sans épaisseur, figé et symbolique tend ainsi à disparaître. Ce dernier n'est plus considéré comme une simple ressource économique, mais devient un espace systémique complexe, où l'homme n'est plus extérieur, mais fait partie intégrante de la nature et où les inter-relations entre la terre, la mer et l'air sont prises en compte.

Ce constat s'applique parfaitement au cas du Lac marin d'Hossegor. L'ubiquité entre nature sauvage et nature domestiquée contribue à la magie du lieu et est à la base de la controverse qui le concerne.

Nature sauvage ou nature domestiquée? Nature écosystémique ou nature ressource? Quelle orientation privilégier? C'est ce à quoi nous essayerons de répondre dans la deuxième partie de ce mémoire.

## **Deuxième partie**

### ***Entre aménagement et protection, l'impact environnemental sur la gestion du lac***

## 21. Un « éco-socio-système » potentiellement en crise.

Cette étude du lac en tant que territoire, met en lumière l'évolution d'une société qui s'adapte à un milieu et plus particulièrement la co-évolution par laquelle une société locale évolue graduellement à mesure qu'elle aménage son territoire, sa base de ressource. Quelle est la nature du contrôle exercé sur cet espace, alors que l'on assiste à l'heure actuelle sur le site, à l'émergence de problèmes d'environnement liés à l'ensablement régulier du lac, à la prolifération des algues et à la demande touristique d'une nature propre et aseptisée.

Le thème de la gestion des zones humides, est devenu un sujet de réflexion scientifique des spécialistes des sciences sociales (ref 1, 20, 21, 22, 23 et 24).

Dans ce contexte, il m'a semblé opportun de chercher à répondre à la question suivante :

*Quels sont les caractères et comment évolue un conflit potentiel lié à la gestion sociale d'un territoire de lagune ?*

Dans cette seconde partie, j'étudierai de façon détaillée les relations liant les différents acteurs impliqués dans la gestion de ce territoire de lagune. Je chercherai à définir quelle est leur perception du patrimoine naturel, et quels sont les acteurs virtuels de gestion intentionnelle. Je démontrerai comment s'articulent les différentes logiques d'intervention des acteurs sur ce type de territoire. Ainsi, en m'appuyant sur un exemple spatial déterminé, je chercherai à détecter les potentialités de conflit, les situations d'émergence de conflits latents.

Pour répondre à cette problématique, je rappelle que j'ai choisi un espace particulier qui appelle ce questionnement ; le lac d'Hossegor, territoire de lagune, et qu'afin de répondre à mes interrogations, j'ai effectué une enquête auprès des différents acteurs intervenant directement ou indirectement sur le lac.

Avant de passer en revue les différents acteurs interrogés et intervenant sur le lac et d'étudier la nature du conflit potentiel qui peut les opposer, je vais procéder à une théorisation du conflit environnemental.

## 22 : Théorisation du conflit environnemental selon la méthode de Laurent Mermet.

D'abord, nous pouvons distinguer deux types d'environnement :

- L'environnement social qui s'applique aux relations des hommes entre eux sur un territoire donné. (Pour Laurent Mermet, jeu de plateau).
- L'environnement naturel qui s'applique aux lois de la physique qui régissent dame nature, sans aucune intervention anthropique.

La méthode de Laurent Mermet se préoccupe essentiellement des relations homme/nature au travers du conflit environnemental dans une perspective d'analyse stratégique.

Il faut rappeler que dans le conflit environnemental, l'enjeu ne concerne pas la pénurie ou le partage des biens comme dans le conflit social, mais la gestion du risque.

Dans son ouvrage, Laurent Mermet effectue une distinction entre les différents modes de rapport à la nature que peuvent avoir les acteurs intervenant dans un éco-socio-système donné. Il distingue les acteurs de la « gestion effective » des acteurs de la « gestion intentionnelle ».

La « Gestion effective » est le mode de gestion du milieu tel qu'il résulte de l'ensemble des actions humaines qui l'affectent à un moment donné.

La « Gestion intentionnelle » est l'initiative entreprise par un acteur pour modifier ou faire évoluer la gestion du milieu.

Laurent Mermet introduit en outre la théorie suivant laquelle la gestion de l'environnement intègre un jeu tridimensionnel :

- « le macro-jeu » : s'applique au milieu national ou international ; Réglementations , schémas directeurs , directives , projets européens (Natura 2000) ;
- « le méso-jeu » : renvoie aux stratégies et logiques que déploie chaque acteur pour résoudre un conflit au niveau local; (aptitudes personnelles à appréhender un problème) ;
- « le micro-jeu » : correspond aux procédures qu'utilisent les acteurs dans une situation donnée (procédure,) pour résoudre un conflit.

Pour Laurent MERMET, le conflit qui s'établit entre l'acteur d'environnement et ses interlocuteurs est le moteur de la gestion de l'environnement ; le conflit déclenche l'action.

Les spécialistes du conflit ont effectué une typologie des facteurs déclencheurs de conflit environnemental qui sont au nombre de trois :

- Le premier facteur provient du décalage qui peut se produire entre les actions humaines et la dynamique des milieux naturels, le laisser aller des acteurs peut déboucher sur une reconquête de la nature qui reprend ses droits.
- Le deuxième facteur est la dégradation des relations entre les différents acteurs ; le conflit éclate quand un acteur critique la gestion effective menée par un ou plusieurs acteurs sur le milieu étudié ; cet acteur va entrer alors dans une dynamique de gestion intentionnelle (rapport de force) afin de modifier le cours des choses. Comme nous l'avons vu précédemment, le conflit se déclare quand les acteurs n'ont pas la même rationalité, et qu'ils refusent de tolérer ou admettre celle des autres. Il est vrai que la perception environnementale est différente chez chaque individu. « Le régime de jouissance » selon Laurent Mermet, correspond à la volonté de l'individu d'exploiter directement et sans questionnement, les ressources que peut procurer dame nature ; les activités traditionnelles de pêche et chasse en faisant partie. « Le régime d'intégration » selon Laurent Mermet, correspond à la gestion harmonieuse entre l'exploitation et la préservation des ressources.
- Le troisième facteur tient à la valeur patrimoniale attribuée aux biens environnementaux. Quand un espace spécifique comporte des caractéristiques écologiques indéniables ou encore des ressources environnementales indéniables et rares, il est souvent l'objet de diverses convoitises. Ces espaces suscitent l'intérêt de multiples acteurs aux objectifs divergents. A ce propos Laurent Mermet rappelle que l'opposition de rationalités entre « régime de jouissance » et « régime d'intégration » est générateur de conflit.

Dans sa théorie, Laurent Mermet définit trois types de situation environnementale :

1<sup>ère</sup> situation : les acteurs ne sont pas en conflit. La gestion du territoire est satisfaite au niveau patrimonial, écologique, ludique, économique. Cette situation correspond au régime d'intégration.

2<sup>ème</sup> situation : les acteurs sont en conflit ; La gestion effective n'est plus adaptée ; le conflit est déclenché.

3<sup>ème</sup> situation : nous sommes au stade de résolution ou d'évitement du conflit. Un acteur de gestion intentionnelle recueille l'adhésion des autres acteurs. Le conflit se résout ou peut être évité.

S'il n'existe pas d'acteur fédérateur la situation s'enkyste et Laurent Mermet parle de jeu « bloqué » .

Dans le développement qui va suivre, j'effectue le rapprochement entre le modèle théorique choisi (les systèmes acteurs de Laurent Mermet), et l'exemple spécifique de mon territoire de recherche ; le lac d'Hossegor, lagune ; territoire potentiel de conflit.

Nous verrons comment se joue la tension entre les différents acteurs (institutions, associations, riverains...) confrontés à une situation de gestion de l'environnement.

Nous avons pu constater que conflit environnemental et logique d'acteurs sont étroitement imbriqués.

En m'appuyant sur la grille d'analyse de Laurent Mermet, j'ai choisi de répondre à deux hypothèses de recherche que j'ai déjà énoncées en début de mémoire et que je rappelle ci-dessous :

#### **Hypothèse 1 :**

A la différence d'autres conflits, les conflits d'environnement ne se donnent jamais à voir de manière manifeste. Dans les conflits d'environnement, n'est-on pas en présence de conflits potentiels dont les caractères ne sont pas de même nature que les conflits sociaux.

#### **Hypothèse 2 :**

Y a-t-il un lien entre une crise d'environnement et l'émergence d'un acteur intentionnel ? Il peut y avoir apparition d'un acteur qui va jouer un rôle d'éclaireur dans la gestion du lac, pourquoi et en quoi la crise fait apparaître cet acteur ? Dans quelle mesure un acteur volontaire émergent peut essayer de trouver une solution, pourquoi et quelles en sont les raisons ?

En outre je chercherai à démontrer que nous nous trouvons dans le troisième type de situation environnementale défini par Laurent Mermet. Dans la situation qui nous intéresse, nous sommes au stade d'évitement de conflit potentiel. Un acteur de gestion intentionnelle recueille l'adhésion des autres acteurs. Des actions délibérées de modification du processus de gestion du système lac sont entreprises et programmées dans une vision éco-systémique.

### **23. Le lac : un environnement rare à préserver.**

Une faune et une flore originales pour la côte landaise se sont installées sur ce territoire littoral humide à salinité variable et ceci rapidement après l'ouverture du lac à la mer. Effectivement en dehors de la récente création par l'homme du lac marin de Port d'Albret, il n'existe pas de zone de près salés entre le Bassin d'Arcachon et la Baie de Chingoudy (Hendaye) – hormis quelques zones résiduelles dans le sud de l'Adour.

L'intérêt écologique attesté du site a entraîné son double classement :

- **Comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).** Dans les années 1970, la fiche ZNIEFF 00040001 prend en compte l'intérêt de la lagune saumâtre. On constate une très grande diversité et richesse de la faune invertébrée et de la flore algale de l'ensemble du lac, chenal et port (ref. 4) à partir des références bibliographiques de Lagardère (1966-Macrofaune des substrats meubles) et Dulau (1967-Flore algale).
- **Comme espace et milieux à protéger : par la loi littorale :** Cette loi ne prend en compte que le lac d'Hossegor tout en reprenant les caractéristiques énoncées dans la fiche ZNIEFF « Lac saumâtre en liaison directe avec l'océan dont la salinité variable des eaux constitue un facteur écologique favorable à la présence d'une faune invertébrée, et d'une flore algale diversifiées » .

**Le Conservatoire National du littoral n'est pas présent sur le lac, mais a inclus dans son patrimoine à préserver la dune de la côte sauvage qui jouxte le lac sur sa face ouest. Ses actions de préservation ne peuvent ignorer la présence toute proche du lac.**

Les modifications hydrauliques majeures ont influencé de façon déterminante et durable les données socio-économiques et écologiques du lac.

Depuis les années 1990, le lac d'Hossegor fait l'objet de multiples interrogations. En effet, ce dernier est au centre d'une controverse environnementale qui confronte trois logiques de gestion opposées, mais interdépendantes :

- La logique hydraulique, qui assure le bon fonctionnement de l'ensemble portuaire.
- La logique touristique très présente sur et autour du lac; base de l'économie locale.
- La logique environnementale, le respect de l'environnement étant un des éléments majeurs du succès touristique d'Hossegor.

Autrement dit, ce territoire de lagune est aujourd'hui concerné par trois types de contraintes difficilement conciliables car elles n'ont pas les mêmes finalités.

*Pourquoi le lac d'Hossegor est-il un territoire de conflit potentiel?*

Parce-qu'il est confronté à deux problèmes majeurs caractéristiques des territoires de lagune :

- Le comblement et la colonisation végétale, dynamique naturelle qui à terme menacent le lac.
- La dégradation de l'environnement liée à la pollution des eaux et aux variations hydrologiques.

Depuis plusieurs années, ces menaces de comblement du lac d'une part, et de pollution d'autre part, préoccupent les acteurs locaux.

Des questions reviennent souvent dans les discours :

- Faut-il remédier au comblement et à la colonisation végétale ?
- Par quels types d'actions ou d'aménagement ? A quel coût ? Qui en assurera la maîtrise d'ouvrage ?

Faut-il favoriser la logique hydraulique, environnementale ou touristique ?

La logique hydraulique est une approche purement mécanique : l'ensablement est un véritable obstacle au bon fonctionnement du port.

La seconde logique considère que le comblement est un phénomène naturel et résulte de l'adaptation de l'écosystème.

La troisième logique considère que le tourisme est un mal pour un bien et que ses dégâts ne sont pas irréversibles.

Dans ce contexte, on pressent que le lac est un territoire potentiel de conflit et un déclencheur lent comme l'ensablement ou brutal comme une pollution, feront passer un conflit latent en conflit ouvert.

*Je rappelle que l'un des objectifs de ma réflexion est d'effectuer un état des lieux du territoire lac en essayant d'en tirer des conclusions sur la possibilité d'anticiper toute forme de conflit et de chercher s'il existe une solution consensuelle ou un acteur fédérateur qui pourra anticiper ou régler tout conflit latent ou a déclenchement accidentel.*

Je dois préciser que mon étude n'a pas la prétention d'apporter la solution idéale à la problématique du lac d'Hossegor. Je rappelle ce que j'ai déjà annoncé dans ce chapitre, que je vais essayer d'apporter dans cette étude, des propositions issues de la théorie du conflit environnemental développée par Laurent MERMET dans son ouvrage « Stratégies pour la gestion de l'environnement, la nature comme jeu de société ? ».

Cette méthode originale, qui aborde la dynamique du conflit environnemental par la métaphore du « jeu de plateau », s'adapte parfaitement au contexte de la gestion sociale du territoire de lagune qu'est le Lac d'Hossegor.

Au cours de mes enquêtes « in situ », j'ai pu interroger de nombreux acteurs aux objectifs et stratégies différentes.

## 24. Le lac d'Hossegor, territoire compact, « plateau de jeu » de nombreux acteurs de gestion spatiale

Les acteurs de gestion spatiale possèdent un pouvoir formel ou informel de gestion sur le lac. Ils peuvent avoir un pouvoir décisionnaire, c'est le cas des collectivités territoriales, des établissements publics, des syndicats intercommunaux, des administrations déconcentrées de l'Etat. D'autres ne possèdent qu'un pouvoir de pression comme les associations loi 1901 et plus particulièrement les associations à vocation écologique.

Laurent Mermet distingue ces acteurs de gestion de l'espace en deux catégories : les acteurs de gestion effective et les acteurs de gestion intentionnelle. Ces acteurs sont définis par leur rôle de gestion et non en fonction de leur statut ou de leur poids institutionnel.

J'ai dissocié dans le paragraphe qui suit les acteurs de gestion effective des acteurs de gestion intentionnelle.

Rappel :

La « **Gestion effective** » est le mode de gestion du milieu tel qu'il résulte de l'ensemble des actions humaines qui l'affectent à un moment donné.

La « **Gestion intentionnelle** » est l'initiative entreprise par un acteur pour modifier ou faire évoluer la gestion du milieu.

### Les acteurs de gestion effective sur le territoire du lac sont les suivants :

- La DDE subdivision hydraulique des Landes (affaires maritimes)
- La Direction interdépartementale des affaires maritimes des Pyrénées Atlantiques et des Landes.
- Le Conseil Général des Landes. Cellule environnement-Direction de la faune et de la flore.
- Le Conservatoire du littoral.
- La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Aquitaine
- Les clubs de plage
- Le Yacht club landais
- La COOMARHO (Coopérative maritime d'Hossegor - ostréiculteurs)
- Le Comité du lac (assemblée consultative initiée par la Ville d'Hossegor, table ronde entre les différents acteurs de la gestion du lac).
- La communauté de commune de Maremne-Adour-Landes-Côte-Sud
- Les touristes (randonneurs, baigneurs)
- Les riverains ( villas du bord du lac)
- Les pêcheurs ( à pied, en bateau)
- L'industrie située en amont sur le bassin versant
- L'agriculture située en amont sur le bassin versant.

### Les acteurs de la gestion intentionnelle

On peut rappeler ici, que la gestion intentionnelle est l'action délibérée ayant comme visée la gestion du lac comme écosystème et non comme espace fragmenté. L'intentionnalité réside dans la gestion et la planification d'actions prévisionnelles visant au maintien du lac comme écosystème vivant.

Les acteurs qui suivent ont actuellement un regard attentif sur le lac et interviennent de près ou de loin dans sa gestion. Ils ont un rôle et une action qui risquent de se développer de façon importante dans l'avenir.

- La Commune d'Hossegor et sa Commission lac. Elles appréhendent la gestion du lac de façon globale et cohérente et ont à présent une vision systémique de ce processus depuis l'intégration du lac au contrat de rivière du Bassin versant Bourret Boudigau.
- Le S. I. V. O. M. Côte Sud procède de la même logique que la Commune d'Hossegor.
- Le S. I. V. U de gestion des bassins versants du Bourret et du Boudigau ( Contrat de rivière). Est l'acteur qui gère le suivi du lac comme écosystème vivant et non comme espace fragmenté.
- La Société des Propriétaires de Soorts-Hossegor. (Association loi 1901) a une vision écosystémique du lac Elle regroupe des individus ayant une attache patrimoniale à Hossegor, mais aussi une bonne perception de la crise environnementale. Elle est une force de proposition et a déjà produit des documents d'étude et d'observation relatifs au passé et devenir du lac.

J'ai fait figurer dans le tableau qui suit les compétences ainsi que le statut des différents acteurs intervenant sur le lac d'Hossegor.

**Tableau n° 1 :** Statut et compétences des différents acteurs intervenant sur le lac d'Hossegor :

| <b>ACTEUR</b>   | <b>STATUT</b>                      | <b>COMPETENCE</b>  |
|---|------------------------------------|--|
| La D.I.R.E.N. Aquitaine   | Administration d'Etat déconcentrée | Valorisation environnementale<br>conseils aux acteurs publics  |
| La DDE subdivision hydraulique des Landes (Capbreton)                                   | Administration d'Etat déconcentrée | Réglementation police de l'eau<br>Entretien du domaine public maritime   |
| La Direction interdépartementale des affaires maritimes des P.A et des Landes (Bayonne) | Administration d'Etat déconcentrée | Gestion de la ressource, contrôle des eaux marines.  |
| La communauté de communes Maremme-Adour-Landes-Côte Sud                                 | Etablissement public Intercommunal | Est à ses tous débuts . Ses compétences relatives à la gestion du lac ne sont Pas encore établies. (5/01/2002) |
| Le Yacht club Landais   | Particuliers                       | Usagers  |
| Les clubs de plage  | Particuliers                       | Usagers  |
| Les riverains   | Propriétaires                      | Usagers  |
| Les touristes (randonneurs, baigneurs)  | Particuliers                       | Usagers  |
| Les pêcheurs(a pied, en bateau)   | Particuliers                       | Usagers  |
| L'industrie située en amont   | Industriels                        | Producteurs  |
| L'agriculture située en amont   | Agriculteurs                       | Producteurs  |
| La COOMARHO (coopérative Huitrière d'Hossegor)  | Association                        | Usagers  |
| Le comité du lac  | Assemblée consultative             | Forum de débat   |
| Le Conseil général des Landes, (DAE) (Mont de Marsan)                                   | Collectivité territoriale          | Conseil aux collectivités territoriales en matière environnementale  |
| Le conservatoire du Littoral  | Etablissement public d'Etat        | Préoccupation environnementale de Protection de la nature  |
| La S.E.P.A.N.S.O.   | Association                        | Préoccupation environnementale et de Protection de la nature   |
| Commune d'Hossegor (dont la commission du lac)  | Collectivité territoriale          | Gestion du lac par l'intermédiaire De sa commission du lac   |
| Le SIVOM côte sud   | Etablissement public Intercommunal | Entretien du lac : consolidation des Rives et opérations de dragage  |
| Société des propriétaires de Bords-Hossegor(association loi 1901)                       | Association                        | Préoccupation environnementale et de protection de la nature et patrimoine                                     |
| Le S.I.V.E. de gestion des bassins versants Bourgs-Boudigau                             | Etablissement public intercommunal | Suivi du contrat de rivière (plan de gestion du lac)<br>Protection de la nature                                |
| Acteurs de gestion effective  |                                    |  |
| Acteurs de gestion intentionnelle   |                                    |  |

Nous pouvons classer les différents acteurs du lac suivant la grille de Laurent Mermet qui se réfère au jeu tridimensionnel: « macro-jeu », « meso-jeu », « micro-jeu ».

Le « macro-jeu », représente les classifications réglementaires s'appliquant au lac. Ce sont :

- Le classement du lac à l'inventaire Z.N.I.E.F.
- Le classement du Lac dans le domaine public maritime ; le lac étant majoritairement alimenté par la mer, ses eaux et son foncier sont propriété de l'Etat. Le foncier appartient au domaine public maritime, le contrôle des fonds et des rives ainsi que l'hydraulique du lac sont assurés par la DDE maritime de Capbreton. La gestion des eaux du lac qui correspond au contrôle de la qualité de l'eau et la gestion de la ressource (plancton, poissons, huîtres ), est assurée par la Direction Interdépartementale des Affaires maritimes (DDE avec tutelle du ministère de la pêche) des Pyrénées Atlantiques et des Landes basée à Bayonne.

Le « méso-jeu », il dépend totalement de la logique de chaque acteur et de sa relation aux problèmes d'environnement ; dans la situation qui nous intéresse, chaque acteur peut ainsi favoriser soit

- la logique environnementale
- la logique hydraulique
- la logique touristique et/ou économique.

Le « micro-jeu », correspond aux différentes stratégies que les acteurs adoptent en situation de conflit ou de négociation, ainsi qu'aux actions et interactions des différents acteurs.

## Tableau n° 2

## Le « MESO-JEU »

## ACTEUR

## LOGIQUE DE CHAQUE ACTEUR ET SA RELATION AUX PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT

La D.I.R.E.N. Aquitaine

Logique hydraulique

La DDE subdivision hydraulique des Landes (Capbreton)

Logique hydraulique et sectorielle

La Direction interdépartementale des affaires maritimes des P.A et des Landes (Bayonne)

Logique environnementale et sectorielle

La communauté de communes Marenne-Adour-Landes-Côte Sud

A ses débuts

Le Yacht club Landais

Logique touristique et sectorielle

Les clubs de plage

Logique touristique et sectorielle

Les riverains

Logique touristique et sectorielle

Les touristes (randonneurs, baigneurs)

Logique environnementale et sectorielle

Les pêcheurs (à pied, en bateau)

Logique économique et sectorielle exploitation de la ressource

L'industrie située en amont

Logique économique et sectorielle

L'agriculture située en amont

Logique économique et sectorielle

La COOMARHO (coopérative Huîtrière d'Hossegor).

Logique économique et sectorielle Exploitation de la ressource

Le Comité du lac

Toutes logiques confondues

Le Conseil général des Landes. (DAEE) (Mont de Marsan)

Logique environnementale

Le conservatoire du Littoral

Logique environnementale

La S.E.P.A.N.S.O.

Logique environnementale

Commissariat d'ouvrage pour la construction du lac

Logique touristique, environnementale et communautaire

S.E.P.A.N.S.O.

Logique hydraulique, touristique et communautaire

Le Syndicat des propriétaires de la zone d'habitat individuel du lac

Logique environnementale et communautaire

Le S.I.P.A. de gestion des bassins de pêche de la zone d'habitat individuel du lac

Logique touristique, environnementale et communautaire

Acteurs de gestion effective

Acteurs de gestion intercommunale

C'est au cours de l'analyse effectuée auprès des différents acteurs intervenant sur le lac que l'on découvre que nous sommes dans un processus de jeu et que ce dernier est ouvert. A tout moment un acteur peut changer sa stratégie de jeu. Nous sommes donc dans une dynamique mouvante où potentiellement la situation peut très bien passer du stade d'évitement de conflit à celui de conflit ouvert

Deux dynamiques se dégagent en ce qui concerne les logiques d'intervention des acteurs du lac d'Hossegor : gestion effective et gestion intentionnelle.

#### **241. Les logiques d'intervention des acteurs de gestion effective**

Les logiques d'intervention des acteurs de la «gestion effective» ont une plus ou moins grande incidence sur l'espace.

*Le premier groupe identifié* représente les acteurs dont l'incidence de leurs actions sur la gestion du lac est la plus importante. On y trouve :

##### **1) La COOMARHO ( Coopérative maritime d'Hossegor)**

Elle regroupe quatre des six ostréiculteurs en activité sur le lac. La préoccupation de ces producteurs est avant tout économique puisqu'elle permet à ces derniers de vivre de leur activité ostréicole. La dynamique économique et touristique est ici favorisée mais cependant la préoccupation environnementale est le corollaire de toute exploitation de la ressource. Ici nous sommes en présence d'un système de jouissance ainsi que le nomme Laurent Mermet, à savoir, un rapport homme/environnement naturel dans lequel l'homme tire du capital de l'écosystème en prélevant ses ressources. L'huître exploite la ressource, et cette activité traditionnelle est considérée comme un don du lac.

Une prise de conscience relative à la vulnérabilité de la ressource se développe, et les huîtres ont été les premiers à demander un contrôle environnemental poussé des eaux du lac. Les normes européennes depuis 1990 sont venues confirmer cette exigence.

##### **2) Le Comité du lac**

Initié par la Mairie d'Hossegor, il est l'espace démocratique où les différents usagers et acteurs du lac dont nous venons de faire ci-dessus l'inventaire, viennent faire part de leurs préoccupations et présenter le contenu de leurs propositions. Bien que dépourvu du pouvoir de décision, ce forum de débat apporte le foisonnement, la pluralité de points de vue et s'avère être un lieu de construction de la démocratie locale.

Ce Comité du lac en relation avec la Commission lac de la Ville d'Hossegor, est à l'origine des débats qui vont favoriser la transmission

de l'information permettant de déboucher sur des prises de décision de la commune. On peut parler ici de gouvernance locale.

La gouvernance locale peut être définie comme la combinaison de démocratie électorale, de participation des citoyens et d'approches rationnelles de la décision.

L'information et l'accès du public à l'information est ainsi une composante permettant de mettre en œuvre la gouvernance.

### **3) Le Yacht Club landais**

Ce club qui ne fonctionne que pendant la période estivale est le centre sportif de voile du lac. Il contribue au caractère touristique du lac et a comme objectif le maintien de son activité dans les meilleures conditions possibles. Aussi, il est évident que le maintien de la qualité environnementale du lac le concerne au premier chef. La campagne d'enlèvement des anciens parcs à huîtres était pour lui une opération de sécurité indispensable pour ses plaisanciers.

### **4) Les clubs de plage**

Ces clubs ne fonctionnent que pendant la période estivale. Ils sont évidemment à dominante touristique, accueillent les vacanciers et sont intéressés par la bonne qualité environnementale des eaux du lac ainsi que par la propreté de la plage.

### **5) Les touristes**

Ils sont très présents l'été. Souvent attachés au site ils dégradent fort peu l'environnement. Les promeneurs en pédalo, les véliplanchistes, les amateurs de voile, ont une action sur l'écosystème du lac. En outre, le tour du lac étant interdit aux véhicules motorisés, la dégradation de l'environnement par les touristes n'est pas majeure.

### **6) Les riverains**

Jusqu'à très récemment, les rejets de certaines villas se faisaient dans le lac ce qui était un facteur de pollution considérable. Aujourd'hui le réseau d'assainissement a permis à toutes les villas de se raccorder, mettant ainsi fin à cette source de pollution.

**7) Les pêcheurs à pied** : sont très actifs au bord du lac. Leur action n'est pas agressive sur l'écosystème du lac, cependant leur intervention qui procède du « régime de jouissance » est fort peu esthétique pour le paysage. En effet ces derniers laissent souvent à leur départ un estran ravagé, des sédiments remués, des trous et des bosses peu agréables pour le promeneur.

**8) Les pêcheurs en barque** : souvent non motorisés, ils font partie du paysage du lac. Ils profitent de la ressource et ont souvent une préoccupation environnementale ; la bonne qualité de l'eau les intéresse.

*Le deuxième groupe identifié, représente les acteurs de « gestion effective », dont les actions sont plus **ténues** mais cependant réelles. Certaines sont des administrations d'Etat. Bien que déconcentrées et théoriquement proches du citoyen, leurs actions sont mal connues, souvent peu médiatisées; on peut parler de travail dans l'ombre.*

### **1) La Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision Hydraulique des Landes)**

Depuis les lois de décentralisation de 1982 la DDE, n'a plus qu'un rôle de conseil auprès des collectivités territoriales. La DDE de Capbreton travaille cependant en étroite relation avec le S.I.V.O.M. Côte sud, et lui apporte une aide technique et administrative appréciable. L'Etat ayant la responsabilité des berges, puisque le foncier du lac lui appartient, finance les nombreux travaux d'entretien du domaine public maritime. Le domaine portuaire étant aussi propriété de l'Etat, la DDE, veille au bon fonctionnement du système hydraulique lac+canal+port. On devine facilement que la logique hydraulique est ici favorisée.

Les grands travaux de dragage du lac, visant à désensabler le lac et d'y modifier les courants, ainsi que l'aménagement de protections contre l'érosion marine, se sont fait sous la maîtrise d'œuvre de la DDE subdivision hydraulique.

### **2) La Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes des Pyrénées Atlantiques et des Landes**

Est chargée de la gestion de la ressource (pêche et ostréiculture). Elle a aussi une mission réglementaire qui est d'assurer l'application de la réglementation liée à la police de l'eau. Cette administration est sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Au niveau du lac cette direction est chargée de délivrer ou retirer les concessions consenties aux occupants du domaine maritime. Sur le lac, ce sont les parcs à huîtres qui sont concédés pour des durées variables. Ces derniers doivent restituer le domaine public maritime vierge. Ici on devine fort bien que la logique environnementale est prioritaire, mais la préoccupation réglementaire est aussi fort présente. L'hygiène et la qualité des eaux sont une exigence et, en collaboration avec l'IFREMER, un suivi régulier de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux du lac est effectué. D'ailleurs le lac est classé en catégorie B, ce qui oblige les ostréiculteurs à procéder à un traitement des huîtres avant leur commercialisation.

En outre, l'IFREMER a signalé que la capacité de production d'huîtres ne peut être augmentée. Il faut craindre en effet la surpopulation d'huîtres sauvages, par prolifération du naissain.

### **3) La Communauté de commune de Marenne-Adour-Landes- Côte Sud**

Cet établissement public intercommunal a été créé le 5 Janvier 2002 dans le cadre de l'intercommunalité, il regroupe une trentaine de communes dont Hossegor et Capbreton. Etant à ses tous débuts, ses compétence relatives à la gestion du lac, ne sont pas encore établies.

### **4) Les industries ainsi que les exploitations agricoles.**

Situées en amont, elles sont indirectement présentes sur le lac par les pollutions réelles et potentielles qu'elles génèrent sur le bassin versant du lac. On peut noter que ces nuisances sont assez faibles à l'heure actuelle.

Nous pouvons également distinguer dans un second point, quatre acteurs indirects de gestion effective, acteurs potentiels de gestion intentionnelle.

### **1) Le Conseil Général des Landes (cellule environnement)**

Cette collectivité territoriale n'intervient pas directement sur le lac. Après entretien cette dernière reconnaît que le lac d'Hossegor, lagune rare sur la côte sud atlantique, représente un très grand intérêt faunistique et floristique. Elle porte un regard attentif sur le lac, mais avoue qu'elle n'a pas encore entrepris d'inventaire faunistique et floristique. En ce qui concerne la flore, ce milieu saumâtre rare, est le milieu où l'on rencontre des espèces peu communes. A une végétation halophile (prés-salés) s'associe le foisonnement d'une faune invertébrée comme les crustacés, les mollusques, les insectes. En outre, cette administration souligne que ce site remarquable est un axe de migration rare pour les oiseaux du littoral. Le stationnement des limicoles (échassiers) s'y effectue lors de la période pré-nuptiale (printemps), puis lors de la période post-nuptiale (automne).

### **2) Le Conservatoire National du Littoral :**

Cet Etablissement public de l'Etat n'intervient pas à l'heure actuelle sur le lac. Le Conservatoire du littoral possède la dune de la côte sauvage située sur le territoire d'Hossegor et qui jouxte le lac. Il est également propriétaire du Marais d'Orx qui appartient au bassin versant Bourret - Boudigau.

### **3) La D. I. R. E. N. Aquitaine :**

Cette direction considère que le lac d'Hossegor doit être intégré à un système de gestion globale du bassin versant Bourret-Boudigau. Cette position rejoint celle de la Ville d'Hossegor et du SIVOM Côte Sud initiateurs du contrat de rivière du bassin versant Bourret-Boudigau. La DIREN Aquitaine n'a pas retenu le lac comme site devant intégrer la directive NATURA 2000. Il semble qu'elle ait favorisé la logique

hydraulique qui considère que le lac est avant tout un objet hydraulique. Cette Direction reconnaît cependant que la nature reprend ses droits sur cette lagune. L'écosystème y est riche et les oiseaux migrateurs ont choisi de venir s'y installer à certaines périodes de l'année.

#### **4) La SEPANSO (Société pour l'Etude la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)**

N'intervient pas directement sur le site du Lac. On sait cependant qu'elle intervient au niveau des autres lacs landais, et serait présente autour du lac en cas de crise environnementale.

### **242. Les logiques d'intervention des acteurs de gestion intentionnelle**

Le troisième point important que l'on peut remarquer quand on analyse le contexte social du lac d'Hossegor, est qu'il émerge de cet ensemble d'acteurs, quatre acteurs de premier plan de *gestion intentionnelle* du lac d'Hossegor ; ce sont :

#### **1) le S.I.V.O.M. Côte Sud Landes**

Il est chargé de la gestion du lac d'Hossegor. Le maire d'Hossegor demeure cependant responsable pénalement de tout incident ou accident intervenant sur le territoire du lac. Ceci est assez ambigu, car le foncier du lac et ses rives sont propriété du domaine public maritime, situés cependant sur le territoire de la commune d'Hossegor, et par conséquent sur son domaine de compétence administrative. Le S.I.V.O.M. Côte sud, est responsable de l'ensemble portuaire : passe du Boucarot, port de Capbreton, Canal et Lac d'Hossegor. Pour cet établissement, le lac est avant tout le bassin de chasse du Port et par conséquent, il privilégie la logique hydraulique. En effet cette gestion hydraulique du lac est très importante et l'ensablement de ce dernier sa préoccupation permanente. L'érosion des berges liée à l'activité des marées fait également partie de ses priorités. De nombreuses campagnes de dragage du lac et de consolidation des rives ont été entreprises lors de ces quarante dernières années, confrontant souvent le SIVOM, aux associations à logique environnementale, artisanes du tout nature et opposées à toute forme d'intervention offensive pouvant perturber l'équilibre écosystémique du Lac.

#### **2) La Ville d'Hossegor et sa commission du lac**

Cellule où sont débattues les questions relatives au lac. Préalablement, ces questions ont souvent été abordées lors de réunions du comité du lac, organe consultatif, réunissant les différents acteurs intervenant sur le lac. La municipalité d'Hossegor a, bien évidemment compris que la bonne conservation du lac est une priorité pour le bon développement touristique et économique de la commune.

Cette logique touristique et économique favorise toutes les entreprises visant à offrir au touriste et au riverain une nature propre maîtrisée par l'homme et la municipalité est consciente qu'une crise écologique ou d'une autre nature serait néfaste à la renommée de la station.

### **3) Le Syndicat intercommunal à Vocation Unique du Bassin versant du Bourret et du Boudigau**

Créé en Janvier 2002, il vient de se voir confier le suivi du contrat de rivière des bassins versants du Bourret et du Boudigau. La réalisation du programme vise à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant.

### **4) L'Association des propriétaires de SOORTS Hossegor. (S. P. S .H.)**

Les associations ont fréquemment un rôle de « lanceurs d'alerte ». Ceci est le cas de la S. P. S. H. Cette dernière bien que dépourvue de tout pouvoir de décision, joue le rôle d'aiguillon dans la politique locale. Sa force de proposition et de persuasion est réelle. Elle stigmatise les micro-conflits liés à la gestion du lac, et revendique ouvertement son positionnement environnemental de sauvegarde et de « reconquête » du lac. Depuis 1992, date de sa création, la SPSH veille activement à la bonne conservation du lac. Elle dénonce ouvertement l'évolution inquiétante du lac (ref 25 et 26). Elle déplore que le lac d'Hossegor, anthropisé au XIXème siècle pour améliorer la navigabilité de la passe de Capbreton soit devenu un territoire pollué. Dès 1992, elle souhaite s'investir dans un programme de gestion à long terme du lac et sollicite un « contrat lac ». A cette époque déjà, l'association dénonce les nuisances suivantes :

#### **- le problème de pollution du lac**

1. Le Boudigau charrie en permanence des limons meubles sur le bassin versant, le laisser-faire actuel du tout-nature est somme toute plus pervers que la période de culture qui précéda, où l'agriculture utilisatrice d'engrais subissait des contrôles stricts. Ces phénomènes sont essentiellement liés à la remise en « nature » sauvage du marais d'Orx par le Conservatoire du littoral, acteur indirect de la gestion effective. Ces lessivages produits en amont ont une incidence considérable sur la qualité des eaux du lac d'Hossegor.
2. Le Bourret qui alimente le port de Capbreton , voit une partie de ses eaux remonter dans le lac par marée montante. Cette rivière charrie des eaux industrielles en provenance de Saint Vincent de Tyrosse, ainsi que les eaux des barthes de Montbardon qui elles sont peu contrôlées. Ces eaux remontent dans le lac, chargées de leur cortège d'algues dérivantes.
3. Des algues fines remontent de la mer ainsi que certains rejets de bateaux

4. Les bateaux du port de Capbreton sont aussi une source de pollution importante générée par les rejets humains et les peintures anti-moisissure (étain-cuivre)
- Les dragages intempestifs du fond du lac : déstabilisant ainsi l'écosystème du lac. Les dragages intempestifs du lit du lac sont particulièrement critiqués par la S. P. S. H. Les spécialistes qui constituent la commission Lac, « Qualité des eaux, Assainissement », précisent que les dragages réduisent le potentiel anti-pollution et favorisent le développement d'une énorme vase pestilentielle alimentée par toutes les pollutions énoncées ci-dessus, et qui se développe sur pratiquement toute la berge Ouest au pied des plages, rendant ces dernières impraticables à marée basse.
  - Le problème d'instabilité des berges du lac : les dragages ont induit une instabilité des berges du lac. Cette instabilité est due à l'érosion des berges par le flux des marées. Aujourd'hui la vitesse de l'eau montante et descendante, est plus rapide que par le passé. Cette modification est sans doute la conséquence des importants dragages de l'ordre de 650 000 M3 qui ont été pratiqués par le passé dans la partie Nord du lac, entre 1973 et 1982, pour y créer un plan d'eau permanent.

La S. P. S. H. occulte cependant le risque d'inondation par l'amont qui est un risque envisageable. L'action du réseau hydrographique du bassin versant, pouvant en outre charrier et déverser une pollution importante dans l'exutoire qu'est le lac d'Hossegor.

## *25.L'impact environnemental sur la gestion du lac. La prise de conscience qu'il faut agir.*

Je rappelle ici qu'avant 1876, le Lac était propriété de la commune de Soorts. L'action de l'homme sur la nature se limitait à la pêche et aux coupes de végétaux (jonc) effectuées sur les rives. Quand le lac devint bassin de chasse, l'Etat le racheta et se trouva chargé de sa gestion. Il faut noter que le lac fait partie d'un système hydraulique complet, le complexe portuaire, qui lui aussi est propriété de l'Etat. La création du SIVOM Côte Sud en 1969 par les communes d'Hossegor et de Capbreton a pour objectif de confier à ce dernier la supervision des travaux de réalisation du port de plaisance en 1970, ainsi que la gestion de tout le complexe portuaire à partir de 1973.

Bien que les lois de décentralisation de 1982-83 confient à la commune la responsabilité de gestion de ce complexe, conjointement, les communes d'Hossegor et Capbreton délèguent au SIVOM. Côte Sud, la gestion du domaine portuaire, dont un de ses avatars est la gestion, l'entretien et la protection du lac.

Dès les années 1996 on assiste à une remise en question relative à l'état du lac. Le déclencheur fut le constat brutal pendant l'été 1995 de la médiocre qualité des eaux drainées par les deux cours d'eau côtiers du Bourret et du Boudigau qui se jettent dans le port de Capbreton et indirectement pénètrent dans le lac marin d'Hossegor sous l'action de la marée montante. La qualité des eaux de baignade sur certaines plages en fut également affectée et l'activité touristique des stations balnéaires d'Hossegor et Capbreton menacée. Le contrat de rivière, dont l'élaboration a commencé au sein du S.I.V.O.M. côte sud dès 1996, préconise la maîtrise des eaux pluviales du bassin versant du lac, et par conséquent la valorisation des bassins versants du Bourret et du Boudigau.

Suite à cette prise de conscience environnementale, les différents acteurs intervenant sur le lac réalisèrent qu'il fallait engager des stratégies capables d'appréhender de façon systémique les problèmes de pollution du lac.

La qualité des eaux du lac aura été dès cette époque le point de départ du Contrat de rivière du Bourret et du Boudigau.

## *26. La gestion intégrée, et les outils dont disposent les élus pour la mettre en place*

La **gestion intégrée** consiste à résoudre les problèmes engendrés par tous les types de pollutions touchant à toutes les composantes naturelles et biologiques d'un bassin versant, d'une manière globale et non pas fragmentaire. Ainsi la protection de l'environnement doit être intégrée dans toutes les prises de décision économiques et sociales.

L'action de protection a pour objectif de réduire et d'éliminer les pollutions mais aussi, une fois les équilibres écologiques reconstitués, de gérer sur le long terme le retour à l'équilibre. A cette fin la collaboration entre collectivités locales voisines doit être étroite.

Pour Laurent Mermet la **gestion intégrée** regroupe deux composantes principales ; l'intégration technique et la gestion communautaire.

L'intégration technique est essentiellement fondée sur des critères techniques et scientifiques ; prise en compte des préoccupations écologiques et utilisation de nouvelles techniques d'aménagement et de production.

La Gestion communautaire est davantage fondée sur des critères politiques. Elle suggère aux acteurs de prendre en charge la gestion de leur environnement, en s'organisant autour d'un projet commun de gestion.

L'inflation des lois relatives à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme rend difficile leur application ainsi que l'évaluation de leur efficacité. Elle fragilise le système juridique sur les bassins versants. Les juristes estiment qu'il est temps de mettre fin au conflit de compétences entre les différents niveaux décisionnels territoriaux et sectoriels. Ils jugent d'ailleurs préférables une approche globale plutôt que sectorielle et ici ils rejoignent l'avis de Laurent Mermet.

En effet, au regard de la multiplicité des usages des ressources des bassins versants et de leur fragilité, les élus doivent assurer l'aménagement et la protection des espaces en tenant compte de tous les éléments qui composent leur environnement. A cet effet ils doivent entreprendre une planification qui comprend : un inventaire géologique et écologique de la zone, l'information du public sur la situation des bassins versants, une coordination de tous les intervenants sur la zone et le contrôle d'impact sur l'environnement. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de mettre en évidence le rôle primordial des collectivités territoriales dans l'application des principes de bonne gestion des territoires, et dans la sensibilisation du public et des entreprises aux enjeux du **développement durable**

*27. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Bassins versants du Bourret Boudigau, port de Capbreton, lac d'Hossegor, marais d'Orx comme structure fédératrice d'un projet de gestion intégrée - Naissance du contrat de rivière*

La Mairie d'Hossegor et le SIVOM Côte Sud, conscients du risque que peut représenter une pollution du lac ont trouvé une solution consensuelle pour mettre en commun leurs préoccupations environnementales relatives à la protection du site d'Hossegor.

La création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion du bassin versant du Bourret et du Boudigau est l'émanation des préoccupations de tous les acteurs institutionnels qui ont pris conscience qu'il fallait créer une structure capable d'observer, d'anticiper dans le cadre d'une **gestion intégrée**, les dysfonctionnements inhérents au bassin versant du Bourret-Boudigau afin d'éviter toute crise environnementale. Nous savons que le risque de pollution est latent, aucun conflit ouvert n'a éclaté, cependant l'enjeu touristique est tel sur cet espace littoral landais, qu'il est impératif et économiquement vital de chercher à éviter toute catastrophe écologique. Nous savons que les différents enjeux répertoriés sur le lac sont la baignade, la pêche à pied, à la ligne, sous-marine, la promenade à pied, le nautisme et l'ostréiculture.

Un support territorial est nécessaire et c'est pour cette raison que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du bassin versant du Bourret et du Boudigau se révèle être la structure fédératrice idéale d'un projet de gestion intégrée. En effet cette structure supra-communale se situe au-dessus des intérêts locaux. Elle est dépourvue de toute ambition d'hégémonie territoriale. On peut préciser que le SIVOM. Côte Sud a pour Président Monsieur Dufau, député-maire socialiste de Capbreton. Quand à la Ville d'Hossegor elle a pour maire Monsieur Dussain, Divers Droite.

L'élaboration du contrat de rivière Bourret-Boudigau, Port de Capbreton, Lac d'Hossegor, Marais d'Orx, et son approbation par le Ministre de l'Environnement en mai 2001 est la manifestation d'une volonté politique des acteurs territoriaux et de l'Etat de gérer et contrôler les cours d'eau sur le territoire national.

En outre la passation de ce contrat, a apporté au bassin versant des perspectives de financement considérables. La participation de l'Etat provient des ministères de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'équipement et des transports, de l'emploi et la solidarité. D'autres financements proviennent également de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes. Les bénéficiaires de ces subventions sont les collectivités locales, les associations, certains maîtres d'ouvrage.

### Rappel de la genèse du contrat de rivière

L'élaboration de ce contrat de rivière commence au sein du SIVOM Côte Sud dès juin 1996. Il répond à la préoccupation de maîtrise des eaux pluviales du bassin versant du lac, et par conséquent la valorisation des bassins versants du Bourret et du Boudigau. Le SIVOM Côte Sud a accepté la maîtrise d'ouvrage de la première phase du contrat de rivière. En novembre 1997, après cette étape de concertation, le contrat entre dans sa phase de lancement avec la constitution du dossier sommaire qui reçut l'agrément du Ministère de l'Environnement en 1998. En décembre de la même année, le comité de rivière est constitué par arrêté préfectoral. Il est composé d'élus, d'usagers, d'associations et de services de l'Etat. Dès le second semestre de 1998, la deuxième phase du projet débute. Il s'agit de l'élaboration du contrat proprement dit. En mars 1999, le comité recrute une chargée de mission. Il lui faut alors organiser le financement de cette deuxième phase assurée en partie par les communes, et dresser l'inventaire des études nécessaires à l'élaboration du contrat. En juin 1999, la candidature de SCE (Stratégie, Conception et Etudes) de Nantes est retenue après appel d'offre.

SCE livre ses conclusions fin 2000 et le programme d'élaboration du contrat de rivière est lancé en 2001.

Le contrat de rivière, soumis à l'approbation du Ministère de l'Environnement, a été validé en 2001 (ref 27). A cette époque, le Président du comité de Rivière, Monsieur Robert Grancoin maire-adjoint et ancien maire de Josse, village situé près de Saint-Vincent de Tyrosse, par ailleurs également Président du Syndicat d'eau et d'assainissement de la basse vallée de l'Adour, avait annoncé dans le quotidien Sud Ouest du 21 Février 2002 : « Il faut considérer que le risque de pollution est permanent, et il est nécessaire de mettre en place une organisation susceptible de maîtriser la question ».

Son vice-président Monsieur Gérard Maignan avait rajouté, « Que ce soit bien clair, nous n'agissons pas dans une situation de crise, la qualité des eaux est correcte bien que des problèmes ponctuels puissent survenir. Par exemple si les débits sont insuffisants en période d'étiage et si les rejets de mauvaise qualité s'accumulent, au premier orage, on se trouve à l'arrivée avec des problèmes ».

On peut préciser que les potentialités des risques sont nettement identifiés sur les bassins versants. Ce sont les pollutions de certaines stations d'épuration, certains élevages intensifs et quelques industries.

Dès l'adoption du Contrat de rivière, Le Syndicat Intercommunal à vocation unique (S.I.V.U) de gestion des bassins versants du Bourret et du Boudigau fut créé et se vit confier le suivi du contrat de rivière en janvier 2002.

## **Troisième partie**

### ***L'identification des risques et leur gestion par rapport au système lac.***

### **31. Les facteurs potentiellement déclencheurs de conflit**

Sur le lac d'Hossegor nous pouvons distinguer deux facteurs potentiellement déclencheurs de conflit :

- *La divergence de perception environnementale du lac par les acteurs. Tout le monde reconnaît la vocation hydraulique du lac d'Hossegor et semble accepter cet état de fait. Mais il n'y a pas d'unanimité sur la façon de concilier cette vocation et le respect de l'environnement.*
- *Le risque de pollution générée par l'amont (bassin versant Bourret Boudigau), par l'aval (Port de Capbreton, mer) ou par les riverains.*

#### **311. Le dragage du lac: un travail prométhéen, source de conflit potentiel**

Le paramètre le plus contraignant relatif à la gestion du lac, est sans doute son ensablement, tel le tonneau des danaïdes, tant qu'il sera marin, il s'ensablera au fil des marées. De 1960 à 1963, d'importants travaux ont été réalisés dans la partie du fond du lac, ceci afin de la rendre plus profond et y conserver une masse d'eau importante à marée basse. Un plan d'eau est alors réalisé pour les quelques amateurs de ski nautique, ce qui semble être une aberration de nos jours et ce qui est sujet à controverse bien évidemment. Le produit du dragage est utilisé pour créer une plage dans la partie Nord du lac.

Entre 1973 et 1981, les dragages successifs, permettent d'extraire 650 000 mètres cubes de sédiments renvoyés à la mer par une conduite. Ces travaux sont encore de nos jours contestés, et tout particulièrement par l'association des propriétaires de Soorts Hossegor (SPSH) qui demande que l'on « répare » les outrages infligés au lac pendant les trente glorieuses.

Ce surcreusement effectué de façon mécanique, à cette époque, sans aucune préoccupation pour l'équilibre de l'écosystème marin, a généré des effets induits à la fois positifs et négatifs.

Le fond de la zone Nord du lac ne se renouvelle pas car elle est plus basse que le chenal d'écoulement du lac ce qui génère un engorgement important. En profondeur l'eau est plus froide et ne se régénère pas.

Paradoxalement, cette surface toujours en eau est très favorable au développement de la vie aquatique et à la création de biomasse.

En 1984, il est procédé à la création d'un épi rocheux, sur la rive Est du lac, en prolongement de perrés du canal, ceci afin de recentrer le flux montant. Mais ceci est assez illusoire, car l'ensablement continue de se produire, repoussé après ces travaux, quelques centaines de mètres plus haut, vers le Nord.

En 1985, afin d'intercepter l'érosion des perrés, il est procédé au recentrage du chenal pour que ce dernier évite la berge Est et ne vienne aggraver l'état de cette dernière.

En hiver 1992 - 1993, de nouveaux travaux sont entrepris (ref 29). Ils consistent à recentrer le chenal d'écoulement dans le milieu du lac, élargir le plan d'eau permanent, réaliser une promenade faisant le tour complet du lac quelle que soit l'heure de la marée. Les réalisations de dragage, offensives pour le milieu, ont été réalisées avec des engins importants, et leur utilisation a été fort critiquée par les partisans du tout nature.

En janvier 1999 une nouvelle campagne de travaux a été entreprise de désensabler les parcs à huître et de consolider les perrés du canal.

En hiver 2000-2001, il est procédé aux travaux de nettoyage des anciens parcs à huîtres, au droit de la plage des Hortensias. Il restait à cet endroit des piquets et des îlots d'huîtres sauvages qui s'y étaient développées. Ces travaux se sont imposés pour des raisons de sécurité. La responsabilité pénale de la ville étant engagée en cas d'accident, cette dernière n'a pas voulu faire courir le moindre risque aux usagers qui seraient venus à marée haute naviguer au-dessus de leur emplacement. Il s'avère malheureusement que le problème des huîtres sauvages n'est pas définitivement réglé puisque la dispersion du naissain est incontrôlable.

### 312. Les risques de pollution

De toute évidence, le risque majeur est celui d'une pollution par les hydrocarbures. C'est un risque dramatique mais de probabilité faible. Il a été envisagé dans le cadre du plan Polmar et c'est la DDE de Capbreton qui est en charge de son déclenchement en cas de crise.

Pour ce qui concerne le risque d'une pollution par les eaux pluviales du Bourret et du Boudigau, il n'est pas prouvé qu'une pollution pourrait atteindre le lac. Aucune étude à ce sujet n'a été lancée. Le bureau d'études S. C. E. contracté pour l'élaboration du contrat de rivière ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne recensent les industries et les entreprises agricoles susceptibles de polluer le bassin versant. Il y est plutôt question d'atteintes de pollution visant le haut du bassin versant mais il n'est pas prouvé que le lac puisse en être un exutoire. En effet, ce dernier a un petit bassin versant extrêmement limité dans lequel aucun cours d'eau ne vient se jeter, et sur lequel n'existe aucune exploitation agricole ou industrielle excepté quelques hôtels et résidences.

En ce qui concerne le réseau d'assainissement qui dessert ces hôtels et résidences, le lac est aujourd'hui entièrement ceinturé par une canalisation collective. Dans un délai de deux ans les riverains ont l'obligation de se brancher sur la conduite qui passe à proximité de leur propriété. A terme, c'est le problème de la pollution momentanée des

eaux du lac lors des orages qui sera réglé par la création de bassins de décantation sur les écoulements des eaux pluviales.

Pour ce qui concerne la pollution « végétale », la municipalité a décidé que les herbiers « naturels » connus depuis toujours, ne seront pas remis en question. Cependant les herbiers qui encombrent les plages seront enlevés (plage blanche par exemple).

**32) La Mairie d'Hossegor et le S.I.V.O.M Côte Sud, comme acteurs de gestion intentionnelle, porteurs du projet de gestion du lac.**

Dans le bulletin municipal d'information de la Ville d'Hossegor N°46 de Janvier 2002 (ref 30), le rédacteur de la revue annonce en titre d'un article « La bonne santé du lac... ». Il ajoute en outre, « Les travaux réalisés ont porté leurs fruits, et les témoignages sont nombreux pour constater que le lac n'a jamais été aussi propre ».

Cette assertion atteste la volonté municipale de présenter à la population locale ainsi qu'aux touristes, une nature propre aseptisée belle à regarder.

Dans le cadre du « micro-jeu » qui correspond aux différentes stratégies que les acteurs de gestion intentionnelle adoptent en situation de conflit, la Mairie d'Hossegor et le SIVOM Côte Sud ont parfaitement bien identifié les risques potentiels pouvant déclencher un conflit environnemental ; l'ensablement et la colonisation végétale déclencheur lent, et la pollution des eaux déclencheur brutal. Afin de prévenir tout risque générateur de conflit, trois volets d'action relatifs à la valorisation du lac marin d'Hossegor sont prévus dans le contrat de rivière et la Commune d'Hossegor ainsi que le SIVOM Côte Sud en sont les structures porteuses.

Ces trois volets concernent : l'amélioration des connaissances, les travaux d'intervention, et le suivi et la surveillance de l'évolution du lac qui se déclinent dans les actions suivantes :

- Maintien de la qualité des eaux ( pour une meilleure connaissance de la composition des sédiments et de l'impact potentiel sur la qualité des eaux du lac lors d'un remaniement (pêcheurs à pied travaux) des échantillonnages des matériaux de fond seront réalisés.
- Lutte contre la prolifération des algues ( cartographie de l'implantation des algues dans le lac)
- Contrôle des herbiers (l'enlèvement de certains herbiers pouvant obstruer l'accès aux plages ne pourront se faire qu'après avoir analysé leur intérêt floristique et faunistique. Cette expertise pourra être réalisée par une société privée ou par les services du Conseil Général des Landes). Suivi de l'évolution des herbiers matures.
- Lutte contre l'ensablement et l'envasement. Plusieurs expertises vont être menées (modélisation hydraulique et fonctionnement du lac, analyse des matériaux charriés, analyse courantologique, bathymétrie tous les deux ans afin de définir l'évolution volumétrique et physique des sédiments contenus dans le lac.) Sensibilisation des pêcheurs à pied pour un meilleur respect du milieu et un contrôle progressif de l'activité). Mise en place de dé sableurs pour certains bassins de collecte. Entretien régulier des systèmes de collecte des eaux de pluie.
- Lutte contre les déchets flottants (nettoyage des plages à la fourche mécanique en fonction des arrivages de flottants).

- Lutte contre le développement des huîtres sauvages et les interférences des captages (suivi de l'évolution des colonisations des huîtres sauvages).
- Lutte contre l'érosion des berges (suivi de l'évolution de l'état des berges).

Le tableau ci-après retranscrit la perception des différents acteurs sur les actions à mener pour éviter tout risque environnemental sur le lac:

TABLEAU N°3 :

**PERCEPTION par les différents acteurs  
Des actions à mener pour éviter tout risque  
Environnemental sur le lac**

| ACTEUR  | Maintien de la<br>qualité des eaux<br>(pollution)  | lutte contre<br>l'érosion des<br>berges | lutte contre<br>l'ensablement<br>et l'envasement | lutte contre<br>la prolifération<br>des algues<br>et des herbiers |
|---|--|---|--|---|
| D.I.R.E.N. Aquitaine  |  |   | Favorable  |   |
| La DDE subdivision hydraulique<br>des Landes (Capbreton)                                      |  |   | Favorable  |   |
| La Direction interdépartementale<br>des affaires maritimes des<br>P.A et des Landes (Bayonne) |  |   | Favorable  |   |
| La communauté de communes<br>Maremme-Adour-Landes-Côte Sud                                    |  |   | est à ses débuts                                 |   |
| Le Yacht club Landais   |  |   | Favorable à vision sectorielle                   |   |
| Les clubs de plage  |  |   | Favorable à vision sectorielle                   |   |
| Les riverains   |  |   | Favorable à vision sectorielle                   |   |
| Les touristes (randonneurs, baigneurs)  | Il y a ceux qui observent l'écosystème et les autres   |   |  |   |
| Les pêcheurs (à pied, en bateau)  | Peu impliqués  |   |  |   |
| L'industrie située en amont   | Trop éloignée n'est pas consciente du problème, aucune vision systémique                           |   |  |   |
| L'agriculture située en amont   | Trop éloignée ignore le problème, vision systémique débutante                                      |   |  |   |
| La COOMARHO (coopérative<br>Huîtrière d'Hossegor)   | Très impliquée très bonne vision des enjeux  |   |  |   |
| Le comité du lac  | Très impliqué vision communautaire du problème   |   |  |   |
| Le Conseil général des Landes,<br>(DAEB) (Mont de Marsan)                                     | Fort peu impliqué pour le moment, projette de faire l'inventaire faunistique et floristique du lac |   |  |   |
| Le conservatoire du Littoral  | Non présent sur le site potentiellement acteur. Préservation du patrimoine                         |   |  |   |
| La S.E.P.A.N.S.O.   | Opposée à toute intervention mécanique lourde sur les zones humides                                |   |  |   |
| Commune d'Hossegor<br>(est la commission du lac)  | Favorable à vision communautaire   |   |  |   |
| Le SYCOM (côte sud)   | Favorable à vision hydraulique et touristique  |   |  |   |
| La Société des propriétaires du<br>lacs Hossegor association loi 1901                         | Opposée à toute intervention agressive sur le lac  |   |  |   |
| Le S.I.V.A. de gestion des bassins<br>versants Bourret Bourdigon                              | Favorable à vision communautaire   |   |  |   |
| Acteurs de gestion effective  |  |   |  |   |
| Acteurs de gestion intentionnelle   |  |   |  |   |

### 33. Les critères patrimoniaux des différents acteurs sur le système lac

Nous savons que la valeur patrimoniale attribuée aux biens environnementaux est très variable suivant les acteurs. Les différences de perception et l'opposition de rationalités entre régime de jouissance et régime d'intégration est générateur de conflit. C'est pour cette raison que j'ai effectué une comparaison entre les différents types de valeur patrimoniale attribués au site d'Hossegor. Ceci nous permet de détecter quels sont les conflits potentiels non encore exprimés de manière publique.

**Tableau n° 4****ACTEUR****PERCEPTION DU PATRIMOINE  
Naturel Système Lac**

|   |   |
|---|---|
| La D.I.R.E.N. Aquitaine   | Atteinte au patrimoine littoral   |
| La DDE subdivision hydraulique des Landes (Capbreton)                                   | Responsabilité pénale engagée en cas de crise                                   |
| La Direction interdépartementale des affaires maritimes des P.A et des Landes (Bayonne) | Atteinte préoccupante de l'écosystème   |
| La communauté de communes Maremme-Adour-Landes-Côte Sud                                 | à ses débuts  |
| Le Yacht club Landais   | Activité économique menacée   |
| Les clubs de plage  | Activité économique menacée   |
| Les riverains   | Atteinte à l'environnement et au foncier  |
| Les touristes (randonneurs, baigneurs)  | Activités ludiques menacées   |
| Les pêcheurs(à pied, en bateau)   | Ressource menacée en cas de crise   |
| L'industrie située en amont   | Responsabilité pénale engagée en cas de crise                                   |
| L'agriculture située en amont   | Responsabilité pénale engagée en cas de crise                                   |
| La COOMARHO (coopérative Huître d'Hossegor)   | Ressource menacée en cas de crise   |
| Le comité du lac  | Activité touristique en péril en cas de crise                                   |
| Le Conseil général des Landes. (DAEE) (Mont de Marsan)                                  | Dégradation importante de l'écosystème lac                                      |
| Le conservatoire du Littoral  | Atteinte au patrimoine littoral   |
| La S.E.P.A.N.S.O.   | Dégradation irréversible de l'écosystème lac                                    |
| Commune d'Hossegor (dont la commission du lac)  | Responsabilité pénale engagé + responsabilité politique engagée en cas de crise |
| Le SIVOM côte sud   | Responsabilité pénale engagée en cas de crise                                   |
| La Société des propriétaires de Soorts-Hossegor(association loi 1901                    | Dégradation irréversible pour l'écosystème lac+ Valeur du foncier dépréciée     |
| Le S.I.V.U. de gestion des bassins versants Bouret Boudigau                             | Activité touristique en péril, dégradation de l'écosystème                      |

Si l'on observe bien le tableau présenté précédemment, on peut en déduire que pour certains acteurs, il est évident que les mobiles (*critères patrimoniaux*) d'un soudain **attachement à la question environnementale** ont pour origine la protection d'intérêts sectoriels. Les huîtres voient leur ressource menacée en cas de crise, les acteurs vivant du potentiel touristique du lac perçoivent également le péril qui plane sur leur territoire économique, les élus des collectivités territoriales, entrevoient le coût que peut représenter une catastrophe écologique, ceci dans une préoccupation d'intérêt général, mais aussi dans un souci électoraliste, puisqu'une crise environnementale, pourrait leur coûter également leur mandat d'élu. Il semble ici que la prévention passe aussi par le souci de maintenir la stabilité du pouvoir de ceux qui ont le pouvoir.

### *34. L'identification des risques appliquée au bassin versant.*

Les risques hydrologiques ont une forte incidence sur le territoire du bassin versant. Ce dernier représente un système qui détermine des transferts d'eau. Il existe donc une structure de l'amont vers l'aval, dominée par l'organisation territoriale, et les indices aléatoires sont donc, la variabilité, l'hétérogénéité, l'échelle et la structure. Toute cette complexité naturelle dépend donc de la morphologie du bassin versant d'une superficie de 315 kilomètres carrés. La variabilité météorologique, catalyse la complexité naturelle. L'hétérogénéité du milieu a pour conséquence la multiplicité, la variabilité, et la simultanéité du processus déclenchant le conflit. Tout au long des cours d'eau du bassin versant, il existe des aléas hydrologiques relatifs à la biodiversité, aux préoccupations d'ordre sanitaire et à la sécurité civile.

L'inondation ou la pollution du lac font partie de ces aléas.

Pour répondre à la demande sociale, le législateur, a mis en place une batterie de règlements en application de la loi sur l'eau de 1992.

Au sein du territoire « bassin versant à dominante touristique », chaque acteur va avoir sa propre logique sectorielle. Souvent on assiste au transfert des risques vers l'aval, et dans cette dynamique le lac d'Hossegor devient un exutoire.

La mutualisation des risques est l'option proposée par les experts et les spécialistes. Cette dernière consiste en l'acceptation de certains risques locaux afin de ménager tout risque agrégé à l'exutoire.

On peut s'interroger si ce n'est pas plutôt le critère de la responsabilité pénale qui recommande la mutualisation des risques, plutôt que la gestion de l'environnement, qui est à l'origine de l'intégration.

### *35. Evolution des politiques locales et du rapport des collectivités à l'Etat*

Alors que l'on parle de décentralisation, de politiques locales, nous pouvons remarquer que ces dernières années, une certaine recentralisation est en train de se produire. Les politiques locales ne sont-elles pas inféodées à celles de l'Etat toujours centralisateur ? Le nerf de la guerre est toujours le facteur financier. Les crédits accordés par l'Etat sont conditionnés à la bonne application de sa politique. En déléguant la gestion de leur territoire à un établissement intercommunal et en choisissant de passer contrat avec l'Etat, les élus rendent aux administrations décentralisées et aux ministères un peu de leur autorité et de leur pouvoir de décision qu'ils avaient si durement gagné lors de la décentralisation de 1982. Les grands corps d'Etat reprennent de ce fait possession de la gestion du territoire, on est ainsi en présence du retour des politiques d'aménagement et de protection du territoire décidées d'en haut, au détriment du développement local. Dans le cas qui nous intéresse, nous constatons que l'intercommunalité est souvent difficile à gérer quand elle regroupe des élus locaux aux horizons politiques divers. L'intervention de l'état et son recentrage concernant le développement du territoire, permet une meilleure application des lois de la république, loin du clanisme et des intérêts particuliers.

## **Conclusion**

La problématique de départ était de définir l'évolution du système lac. Nous avons démontré comment au cours du siècle la demande sociale de nature avait évolué du paysage à la question environnementale, et comment l'on était passé d'un système de pilotage qualifié hydraulique-port à un système de pilotage qualifié hydraulique-tourisme/environnement.

Ce passage ne s'est pas fait de façon linéaire puisque comme nous l'avons vu précédemment, les logiques d'acteurs furent et sont toujours assez variées. Nous avons cherché à démontrer qui décidait, qui gênait et qui protégeait. Mais ceci n'est pas franchement tranché. En effet, rappelons que les associations et plus particulièrement la SPSH qui n'ont aucun pouvoir décisionnel, peuvent gêner les décideurs territoriaux, mais nous avons vu qu'elles sont l'aiguillon qui permet parfois de déclencher l'action essentielle de protection de l'environnement.

Nous avons démontré que les décideurs locaux, collectivités locales et Etablissements publics intercommunaux (SIVOM, SIVU) sont dans la contrainte permanente de considérer le lac d'Hossegor comme un bassin de chasse du Port de Capbreton et plus particulièrement de la passe du Boucarot. Ces derniers doivent par conséquent entreprendre des campagnes de dragage du lac pour que le bassin de chasse remplisse parfaitement sa mission hydraulique.

De façon concomitante, les collectivités territoriales sont évidemment conscientes de la demande touristique qui exige une belle nature propre sans danger pour l'utilisateur du lac, ainsi que de la demande environnementale qui s'appuie sur un écosystème lagune à préserver impérativement.

Les protecteurs du lac ont varié au cours du siècle. Ce furent au début de la création du site, les Amis du Lac mais aussi les aménageurs qui décidèrent de créer une ville jardin intégrée à la nature en respectant le lac et ses abords.

La DIREN Aquitaine dont la préoccupation est essentiellement environnementale, n'a quand à elle pas retenu le lac comme site devant intégrer la directive NATURA 2000. Il semble qu'elle ait favorisé la logique hydraulique qui considère que le lac est avant tout un objet hydraulique. Cette Direction reconnaît cependant que la nature reprend ses droits sur cette lagune. L'écosystème y est riche et les oiseaux migrateurs ont choisi de venir s'y installer à certaines périodes de l'année.

Nous pouvons donc conclure que les politiques sont doubles car elles sont obligées d'évoluer entre aménagement et protection. Dragage pour l'hydraulique port et protection pour l'hydraulique tourisme et environnement.

Bien que le statut de la lagune reste ambigu, cet état ne génère pas de déséquilibre important. Nous pouvons rappeler à ce sujet que les différents acteurs du lac sont arrivés à mettre en place un système de

pilotage consensuel en optant pour un système de gestion intégrée qui est celui du contrat de rivière du bassin versant Bourret Boudigau. Ce système de pilotage qui inclut le lac, repose sur la prise en compte des préoccupations écologiques en les intégrant dans les nouvelles techniques d'aménagement et de production ce qui est un espoir pour l'avenir.

S'il fallait résumer la situation actuelle du lac d'Hossegor, je dirais que nous sommes en face d'un territoire de complexité du fait de la présence d'acteurs aux logiques d'intervention souvent contradictoires. Cependant les différents acteurs trouvent un terrain d'entente en raison du partage d'une culture « lac » qui s'est construite sur un vécu commun sur un territoire attachant. Chacun reconnaît le caractère environnemental du lac, mais se tourne vers une structure institutionnelle pour la gestion des risques qui menacent ce territoire.

Nous pouvons conclure sur une citation que Maxime Leroy écrit dans la préface de l'ouvrage « Les Villas d'Hossegor » édité par David Chabas en 1933, et qui résume très bien par son caractère réaliste et intemporel la situation des éléments constitutifs du paysage d'Hossegor :

« Si ce paysage avait été abandonné à lui-même il y a longtemps qu'il aurait disparu. Le lac et le canal transformés en un immense marécage, les ronces gouvernant la forêt, rendue par elles impénétrable, le Boucau de Capbreton fermé par les sables en face du gouf narquois. »

## Bibliographie

### Références citées

1. Baron-Yellès Nacima. Recréer la nature. Ecologie, paysage et société au marais d'Orx. Coup d'essai-Juillet 2000.
2. Mermet L., Stratégies pour la gestion de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 1992.
3. Maignan Gérard. Hossegor d'un siècle à l'autre . Bordeaux : Ateliers de l'Almanach Editions 1997.
4. Maignan Gérard. Autrefois Hossegor. Atlantica -Autrefois
5. Gildard Eric. Hossegor-Les écrivains et l'Histoire.
6. Marquis de Folin. Dernières observations sur les anomalies malacologiques
7. Joseph Dupuy « Etude pour servir à l'établissement d'un port de refuge à Cap-Breton et à l'économie actuelle de l'Etang d'Hossegor » Archives départementales de Mont de Marsan ref BrGd8° 686 : p61à70.
8. Cassou-Mounat M., M., La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne, thèse Bordeaux, 2 vol., 1981.
9. Corbin Alain : Le territoire du vide- l'Occident et le désir de rivage 1750-1840 Champs flamarion.
10. Jean Claude Drouin, Le « Groupe d'Hossegor » autour de Maxime Leroy au début du XXème siècle, n° 453 du Bulletin de la Société de Borda. (Revue régionale landaise rue Cazade à Dax).
11. Chadefaud Michel. Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour : du mythe à l'espace, un essai de géographie historique. Biarritz : J et D Edition, Université de Pau, numéro spécial des cahiers de l'université,1988.1010p.
12. Laroche Claude. Hossegor : 1920-1940 : La station des sports élégants. Paris : Edition Norma.
13. Kalaora B. (1995), Les cités du littoral, in « Le vertige des traces », Ethnologie Française, XXV.
14. Thévenot Laurent, Boltanski Luc : De la justification, Les économies de la grandeur. Gallimard 1991.
15. Kalaora B. Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement. Collection Environnement-L'Harmattan-1998
16. Guery F., Roger A. (dir), Maîtres et protecteurs de la nature, Paris , Champ Vallon, 1991.
17. Braive P., Granier M., Kalaora B ;? Musson M., „Attention public! Public prédateur ou public protecteur ? » Les Ateliers du Conservatoire du Littoral, 11, 1996.

18. Kalaora B. et Theys J. (1992), la terre outragée, les experts sont formels, Autrement, n°1 (Collection Sciences et Société).
19. Kalaora B. et Letourneux F. (1993), Les Annales des Ateliers du Conservatoire du littoral : 93 et 94.
20. Dabat Marie-Hélène et Rudloff Marie-Anne in l'homme et la lagune : de l'espace naturel à l'espace urbanisé. 1998 – Risque de comblement, évaluation économique et communauté patrimoniale : le cas de l'étang de Cagnet –ST-Nazaire en Roussillon- Editions du Berzier.
21. Davy Thierry in l'homme et la lagune : de l'espace naturel à l'espace urbanisé. 1998 – Zones humides et pressions anthropiques : la valeur intrinsèque de ces milieux naturels, le coût de leur détérioration dans une logique de retour à l'économie de marché- Editions de Berzier.
22. Gavira Carmen in l'homme et la lagune : de l'espace naturel à l'espace urbanisé-1998- De la législation des eaux mortes à la protection des zones humides- évolution des mentalités et de l'administration vis à vis des régions marécageuses d'Espagne- Editions de Berzier.
23. Ledoux Laure in l'homme et la lagune : de l'espace littoral à l'espace urbanisé-1998- Développement des zones humides littorales : les enseignements de la Camargue- Editions de Berzier.
24. Picon Bernard in l'homme et la lagune : de l'espace littoral à l'espace urbanisé-1998- Du symbole de liberté au symbole de nature, l'histoire mythique des lagunes côtières-Editions de Berzier.
25. Description sommaire de l'écosystème du lac marin d'Hossegor en l'an 2000 et son évolution depuis les états antérieurs. Document élaboré par la Société des Propriétaires de Soorts Hossegor. Commission Lac, Qualité des eaux, Assainissement. Rédacteur : Joël Francq. Février 2001.
26. La gazette de la SPSH N°4( Société de Propriétaires à Soorts Hossegor). Que devient notre lac ? Mars 2001.
27. Rapport diagnostic- Etudes complémentaires-Synthèse Comité de rivière Novembre 2000 SCE.
28. Dossier définitif du contrat de rivière Mai 2001 SCE
29. Etude environnementale préalable au dragage du lac d'Hossegor, Capbreton :1991. Hyde Environnement. SIVOM Côte Sud Capbreton.
30. Soorts Hossegor. Bulletin municipal d'information n° 46
31. Le journal des propriétaires de la côte sud des Landes-N° 45 Septembre- Octobre 2001

### Bibliographie générale

- Berlan-Darqué M., Kalaora B., "Du pittoresque au tout paysage", Etudes rurales, janvier-décembre 1991, p. 244-256.
- Berque Augustin. Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains. Mappemonde -BELIN.
- Roger A. (1997), Court traité du paysage, Paris, Editions N.R.F. Gallimard
- Le paysage littoral, voir, lire, dire. Yves Liginbühl. Ecole régionale des Beaux-Arts de Rennes. Cahiers paysages et espaces urbains N°3 1995.
- M. Crozier et E. Friedberg ; l'acteur et le système ; Seuil ; 1977.
- .- Cassou-Mounat M., Barrère P., « Tourisme et environnement sur le littoral des Landes de Gascogne ». Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, 57, 4, 1986, p. 491-518.
- Rauch André. Les vacances et la nature revisitée.in : L'avènement des loisirs (1850-1960)/sous la direction d'Alain Corbin, Paris : Aubier 1995,
- Ritter Joachim : paysage fonction de l'esthétique dans la société .
- Rouillard Dominique. Le site balnéaire. Liège : Pierre Malgada Editeur 1984
- Berdoulay V. (1981)La naissance de l'Ecole géographique Française, Paris, Imprimerie Nationale.
- Conservatoire du littoral 1995 Les Français et la protection du littoral, Les cahiers du Conservatoire du littoral, 4, Septembre.
- Kalaora B. (1993), Le musée vert, radiographie du loisir en forêt. Réédition L'Harmattan.
- Clarimont Sylvie in Les conflits pour l'eau en Europe méditerranéenne sous la direction de Michel Drain- Janvier 1996- Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Ebre- Espace rural.
- Soubeyran O. (1988), L'approche collaborative, in L'autogestion disait-on, I.U.D, Paris, Genève.
- Delgado Christophe. La planification urbaine de la station balnéaire d'Hossegor dans l'entre-deux-guerres : un urbanisme de loisirs. Maîtrise de Géographie - Université de Pau et des Pays de l'Adour. Année 1999/2000.
- Regnero Antoine. Approche biogéographique du peuplement d'oiseaux du lac d'Hossegor. Maîtrise de géographie-Université de Pau et des Pays de l'Adour. Année 1998/1999.
- Gonot Bertrand sous la Direction de Jean Jacques Lagasque Gestion et crises du système eau de 1964 à 1991- Le bassin versant de la Midouze(Aquitaine Occidentale. Thèse de doctorat géographie -Aménagement -décembre 1996.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Atlas des espaces naturels du littoral. De Souston à Tarnos feuille n°55
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Cartographie des terrains ; Aquitaine Septembre 1999. La côte sauvage Commune de SOORTS-Hossegor.